

Rapport d'activité
Direction de la sécurité
et de la justice

—
2016



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	7
1.1	Activités	7
1.1.1	Activités courantes	7
1.1.2	Événements particuliers	7
1.2	Collaborations intercantonales (relations intercantonales au niveau de la Direction)	9
1.2.1	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	9
1.2.2	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	9
1.2.3	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	9
1.2.4	Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	9
1.3	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	9
1.3.1	Décisions sur recours	10
1.3.2	Responsabilité civile	10
1.4	Législation	10
1.4.1	Lois et décrets	10
1.4.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	10
2	Police cantonale (POL)	11
2.1	Ressources humaines	11
2.1.1	Effectif au 31.12.2016	11
2.1.2	Mouvements de l'effectif	11
2.1.3	Formation et formation continue	11
2.1.4	Cellule « relations humaines »	12
2.1.5	Psychologue du travail	12
2.2	Activité de la Police cantonale	13
2.2.1	Affaires traitées	13
2.2.2	Arrestations	14
2.2.3	Circulation et navigation	14
2.2.4	Convention du lac de Neuchâtel	15
2.2.5	Sécurité et ordre public	15
2.2.6	Stupéfiants	17
2.3	Événements de l'année 2016	17
2.3.1	Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté	17

2.3.2	Fête Fédérale de Lutte Suisse et des Jeux Alpestres (FFLS 2016)	20
2.3.3	Commémoration des 500 ans de la signature de la Paix perpétuelle (Opération PACEM)	20
2.3.4	Actions de prévention	20
2.4	Domaines particuliers	21
2.4.1	Gens du voyage	21
2.4.2	Protection de personnalités	21
2.4.3	Refoulement à l'étranger	21
2.4.4	Maintien de l'ordre	21
2.4.5	Chiens de police	21
2.4.6	Education routière	22
2.4.7	Secteur communication et prévention	22
2.4.8	Bureau des armes et explosifs (BAE)	23
2.4.9	Bureau des entreprises de sécurité	24
2.5	Logistique	25
2.5.1	Informatique et télécommunications	25
2.5.2	Véhicules	25
2.5.3	Intendance	25
2.5.4	Habillement, équipement et armement (HEA)	26
2.5.5	Comptabilité	26
3	Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)	26
3.1	Mission du service	26
3.2	Protection de la population	26
3.2.1	Activités courantes	26
3.3	Protection civile	28
3.3.1	Mission	28
3.3.2	Opération	28
3.3.3	Instruction	29
3.3.4	Support	30
3.3.5	Constructions	30
3.4	Administration militaire	31
3.4.1	Mission	31
3.4.2	Activités courantes	31
3.5	Intendance des bâtiments	35
3.5.1	Mission	35
3.5.2	Activités courantes	35
3.5.3	Événements particuliers	36
4	Service de la population et des migrants (SPoMi)	37

4.1	Police des étrangers	37
4.1.1	Activités courantes	37
4.1.2	Événements particuliers	38
4.2	Domaine de l'asile	38
4.2.1	Activités courantes	38
4.2.2	Événements particuliers	38
4.3	Main-d'œuvre étrangère	38
4.3.1	Activités courantes	38
4.4	Passeports et cartes d'identité suisses	39
4.4.1	Activités courantes	39
4.4.2	Événements particuliers	39
5	Service de la police du commerce (SPoCo)	40
5.1	Etablissements publics	40
5.1.1	Activités courantes	40
5.2	Boissons alcooliques	41
5.2.1	Activités courantes	41
5.3	Loteries et collectes	41
5.3.1	Activités courantes	41
5.4	Appareils de jeu	41
5.4.1	Activités courantes	41
5.5	Salons de jeu	42
5.5.1	Activités courantes	42
5.6	Prostitution	42
5.6.1	Activités courantes	42
5.7	Commerce itinérant	42
5.7.1	Activités courantes	42
5.8	Crédit à la consommation	42
5.8.1	Activités courantes	42
5.9	Activité à risque	42
5.9.1	Activités courantes	42
5.10	Poids et mesures	43
5.10.1	Activités courantes	43
5.11	Indication des prix	43
5.11.1	Événement particulier	43
6	Service de la justice (SJ)	43
6.1	Activités	43
6.1.1	Barreau	43

6.1.2	Notariat	44
6.1.3	Assistance judiciaire en matière civile	44
6.1.4	Assistance judiciaire en matière pénale	45
6.1.5	Assistance judiciaire en matière administrative	45
6.1.6	Entraide judiciaire	45
6.1.7	Médiation judiciaire	45
6.1.8	Surveillance des fondations classiques	47
7	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	47
7.1	Application des sanctions pénales	47
7.1.1	Peines privatives de liberté et mesures	48
7.1.2	Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution	50
7.1.3	Travail d'intérêt général	51
7.1.4	Recours en grâce	51
7.1.5	Recherche de places en détention provisoire	51
7.1.6	Casier judiciaire	52
7.2	Prisons	52
7.2.1	Entrées en 2016	52
7.2.2	Journées de détention	52
7.2.3	Subsistance	53
7.2.4	Locaux	53
7.2.5	Occupation des détenus	53
7.2.6	Assistance des détenus	53
7.2.7	Récapitulatif des prestations à la Prison centrale	54
8	Service de probation	55
8.1	Activités	55
8.1.1	Secteur administratif	55
8.1.2	Secteur de probation	56
8.1.3	Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)	57
8.1.4	Événements particuliers	58
9	Office de la circulation et de la navigation (OCN)	59
10	Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	59
11	Etablissements de Bellechasse (EB)	59
12	Etat du personnel	60

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Erwin Jutzet (jusqu'au 16 décembre 2016)

Conseiller d'Etat, Directeur : Maurice Ropraz (dès le 16 décembre 2016)

Secrétaires généraux : Claudine Godat et Didier Page

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

Le Secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

1.1.2 Evénements particuliers

1.1.2.1 Politique d'intégration

Prenant place dans le défi No 4 « Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion » du Programme gouvernemental, la politique d'intégration des migrantes et migrants et de prévention du racisme s'inscrit depuis 2014 dans un Programme d'intégration cantonal (PIC) quadriannuel élaboré en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales (active dans le domaine de l'intégration des personnes issues du domaine de l'asile). Ce PIC fait l'objet d'une convention conclue avec la Confédération, qui fixe notamment la contribution financière fédérale.

Après deux premières années de mise en œuvre du PIC, l'année 2016 a permis une consolidation dans tous les domaines. La collaboration avec les communes a été intensifiée, notamment avec la désignation de répondants « intégration » dans chaque commune et le développement d'une formation spécifique à leur intention. Dans le domaine de la formation, quelque 19 prestataires de cours de français ou d'allemand ont été subventionnés.

Le domaine de la prévention de la discrimination a connu une évolution majeure en 2016, avec le lancement du centre de consultation, de conseil et de prévention « se respecter », mis sur pied sur mandat de la DSJ par le Département Fribourg de Caritas Suisse. Ce dernier gère également le service d'interprétariat communautaire « se comprendre », dont les interprètes se sont perfectionnés en 2016 sur la problématique de la migration et du 3^e âge. Sur ce thème, la Commission pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme (CMR) a initié un projet de sensibilisation des communautés étrangères, en constituant un réseau de personnes-relais actives dans 11 communautés.

Enfin, en matière d'intégration sociale, le projet-phare « Communes sympas » a continué son expansion sur le territoire, avec l'adhésion de la commune de Schmitten.

1.1.2.2 Coopération au développement

Le partenariat entre l'Etat de Fribourg et l'association faîtière Fribourg-Solidaire fait depuis 2013 l'objet d'un mandat de prestation quadriannuel. Conformément au plan financier 2013-2016, l'enveloppe budgétaire consacrée à la coopération au développement a été portée en 2015 à 220 000 francs, soit 10 000 de plus qu'en 2015. 170 000 francs sont allé à Fribourg-Solidaire pour financer des projets à l'étranger développés par les organisations membres, 20 000 francs sont allés à un projet mené en collaboration avec la Confédération et les cantons de Berne, de Genève et du Jura afin d'améliorer le réseau de santé mentale en Fédération de Bosnie et Herzégovine. Enfin, 30 000 francs sont allés au Comité international de la Croix-Rouge.

Le mandat de prestation liant l'Etat à Fribourg-Solidaire a été renouvelé pour la période 2017-2021.

La Commission cantonale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (CCDAH) s'est réunie à deux reprises en 2016. Elle a notamment reçu M. Thomas Greninger, directeur suppléant de la Direction de la coopération et du développement (DDC) pour une présentation du Message du Conseil fédéral sur la coopération internationale 2017-2021.

1.1.2.3 Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS)

Organe consultatif du Conseil d'Etat institué en parallèle à la création de la Police de proximité, le CCPS est présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice et regroupe des représentants de la Police cantonale, du Ministère public, des préfectures, des communes, des organes de promotion de la santé, de l'animation socioculturelle, des délégués à la jeunesse et des personnes âgées. En 2016, le CCPS s'est réuni à trois reprises.

En 2016, le CCPS a mené une réflexion sur ses objectifs et a légèrement redéfini son rôle. Poursuivant sa tâche d'analyse de la situation et d'échange d'expériences, il entend assumer davantage un rôle d'organe faîtier du réseau de prévention et de sécurité dans le canton. A ce titre, il ambitionne d'avoir une vue d'ensemble sur les projets développés par tous les acteurs sur le terrain, de fédérer les actions et de favoriser les synergies entre les différents projets, enfin d'initier et de conduire ses propres projets. Dans ce contexte, le CCPS a organisé en novembre 2016 une première « table ronde de prévention et de sécurité », qui a réuni une centaine d'acteurs issus notamment des communes, des milieux associatifs, des entreprises de sécurité, de l'administration cantonale, etc.

Deux projets ont bénéficié en 2016 d'un soutien particulier du CCPS : le projet « smart event », label promouvant une éthique de la fête pour une gestion des risques en milieu festif, ainsi que le projet « Intégration via la prévention », développé par la Police cantonale et destiné aux migrant-e-s du domaine de l'asile.

1.1.2.4 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Le Campus Schwarzsee/Lac-Noir, né de l'extension et de la revalorisation de l'ancien camp militaire du Lac-Noir, a commencé ses nouvelles activités au début janvier 2016, avec l'ouverture dans ses murs du centre national de formation du service civil. Ce centre accueille chaque semaine environ 250 jeunes civilistes accomplissant leur formation initiale avant affectation dans les établissements d'affectation ou une formation complémentaire en cours d'affectation.

Depuis l'été 2016, le campus a entamé également ses activités de centre de sport et loisirs, avec l'hébergement de divers camps sportifs et scolaires. Afin de compléter l'éventail des infrastructures sportives du campus et de le rendre pleinement attractif tout au long de l'année, le Grand Conseil a octroyé un crédit d'engagement de 7,69 millions de francs pour la construction d'une salle de sport triple. Les travaux devraient intervenir en 2018.

Enfin, le Campus Schwarzsee/Lac-Noir a été officiellement inauguré le 1^{er} juillet 2016, en présence du Président de la Confédération, M. le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, et du Conseil d'Etat fribourgeois in corpore.

1.1.2.5 Planification pénitentiaire

La planification pénitentiaire 2016-2026 a été adoptée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil a octroyé en mars 2016 un crédit d'étude de 1,55 million de francs pour la réalisation de la première étape de cette planification, qui prévoit plusieurs aménagements organisationnels et infrastructurels aux Etablissements de Bellechasse.

En parallèle, la refonte totale de la législation sur le domaine pénitentiaire a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2016. La nouvelle loi sur l'exécution des peines et des mesures, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, regroupe en un seul texte des dispositions jusqu'alors disséminées dans quelques quinze textes légaux cantonaux, modernise l'organisation pénitentiaire et donne davantage d'efficacité à l'ensemble de la chaîne pénale, par une meilleure coordination et des procédures améliorées. La nouvelle loi prévoit dans ce contexte la fusion des Etablissements de Bellechasse et de la Prison centrale dans une seule entité autonome, l'Etablissement de détention fribourgeois, ainsi que celle du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et du Service de probation.

1.2 Collaborations intercantonales (relations intercantonales au niveau de la Direction)

1.2.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Harmonisation de l'informatique policière ;
- > Harmonisation de l'informatique de la justice pénale ;
- > Restructuration du domaine de l'asile ;
- > Plateforme de coordination policière sport ;
- > Concept général de formation de la police 2020 ;
- > Plan de mise en œuvre du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales ;
- > Stratégie contre le terrorisme.

1.2.2 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Loi fédérale sur les jeux d'argent ;
- > Révision de la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse ;
- > Utilisation de la taxe sur la dépendance au jeu.

1.2.3 Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)

Cette conférence a siégé une fois en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Etat des lieux et développement de l'armée suisse ;
- > Avenir des systèmes d'alarme et de télécommunication pour la protection de la population ;
- > Extension à la protection civile du système d'information sur le personnel de l'armée.

1.2.4 Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)

Cette conférence a siégé à deux reprises en 2016. Elle a notamment traité les thèmes suivants :

- > Lutte contre le terrorisme ;
- > Mise en œuvre de l'expulsion judiciaire ;
- > Etablissement de détention pour mineurs (EDM Aux Léchaires) ;
- > Révision du concept global en matière de formation de police ;
- > Exécution des sanctions orientée vers les risques ;
- > Planification concordataire.

1.3 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (décisions Fri-Pers, mesures administratives concernant le statut du personnel, autorisations de déposer en justice, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art 38 LPol, plaintes contre le directeur des EB, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, examens de chefs d'entreprises de sécurité, approbation de règlements communaux, concessions de ramonage, etc.). La situation pour 2016 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes en 2016)	37
Décisions prises	25
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	2
Recours au CE contre des décisions prises en 2016	0

Recours au TC contre des décisions prises en 2016	1
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2016	9

1.3.1 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent pour l'essentiel les services suivants : Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2016 est la suivante :

Recours déposés en 2016	28
Dont	
Admis	1
Rejetés	23
Irrecevables	1
Devenus sans objet, à la suite du retrait de la décision ou du recours	0
Procédures pendantes à la Direction le 31 décembre 2016	3
Recours au TC contre les décisions prises en 2016	1

1.3.2 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2016 est la suivante :

Requêtes encore pendantes au 1 ^{er} janvier 2016	3
Requêtes déposées en 2016	9
Requêtes liquidées en 2016 par la DSJ	7
Requêtes pendantes le 31 décembre 2016 (déposées en 2016)	3

1.4 Législation

1.4.1 Lois et décrets

- > Loi du 17 mars 2016 modifiant la loi sur le notariat (nombre de notaires et surveillance) ;
- > Loi du 4 mai 2016 modifiant la loi sur les établissements publics ;
- > Loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels ;
- > Décret du 4 novembre 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'une salle de sport triple au Campus Schwarzsee/Lac-Noir.

1.4.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

- > Ordonnance du 16 février 2016 modifiant le règlement sur l'exercice du commerce ;
- > Ordonnance du 14 mars 2016 modifiant le règlement sur la justice ;
- > Ordonnance du 14 mars 2016 sur la communication en cas d'événement extraordinaire ;
- > Ordonnance du 21 juin 2016 modifiant l'ordonnance relative à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants ;

- > Ordonnance du 28 juin 2016 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur le notariat et le tarif des émoluments des notaires ;
- > Ordonnance du 12 septembre 2016 modifiant l'ordonnance concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 déléguant à la commune d'Avry la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 31 octobre 2016 déléguant à la commune de Plaffeien la compétence d'infliger des amendes d'ordre ;
- > Ordonnance du 8 novembre 2016 fixant, pour l'année 2017, la majoration tarifaire applicable à certaines voitures de tourisme (système de l'étiquette Energie) ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 modifiant le règlement sur les établissements publics ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2016 déléguant à la commune de Düdingen la compétence d'infliger des amendes d'ordre.

2 Police cantonale (POL)

Commandant : Pierre Schuwey

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectif au 31.12.2016

EPT (Unités)	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement	13,50 (14)	-	-	9,90 (12)	3 (3)	26,40 (29)
Ressources humaines	9 (9)	30 (30)	-	6,50 (7)	1 (1)	46,50 (47)
Services généraux	19,50 (22)	-	1 (1)-	33,40 (37)	-	53,90 (60)
Gendarmerie	368 (376)	-	20,10 (23)	22,15 (29)	1 (1)	414,25 (431)
Police de sûreté	102,50 (113)	-	-	13,40 (16)	2 (2)	120,90 (132)
Total	512,50 (534)	30 (30)	21,10 (24)	85,35 (101)	7 (7)	633,95 (699)

2.1.2 Mouvements de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements et augmentation de taux	7 (7)	30 (30)	1,45 (1)	2,05 (2)	40,50 (40)
Départs à la retraite	6 (6)	-	-	1 (1)	7 (7)
Démissions et réductions de taux d'activité	14,5 (9)	-	1 (1)	-	15,50 (10)
Engagements comme policiers	-	23 (23)	-	-	23 (23)

2.1.3 Formation et formation continue

Le 4 janvier 2016, 30 personnes ont commencé l'école d'aspirants de police (EAP). Après deux semaines d'école, un aspirant inspecteur a souhaité mettre un terme à sa formation. Nous avons pu rapidement le remplacer en repêchant un candidat mis en réserve lors de la sélection. En cours d'année, un aspirant a souhaité passé d'aspirant inspecteur à aspirant gendarme. Au terme de leur année de formation, 30 candidats et candidates se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et un aspirant a échoué. Un contrat de durée déterminée lui a été proposé en qualité de stagiaire gendarme afin de pouvoir se représenter à une session d'examens en mars 2017. Le mercredi 14 décembre 2016, 22 gendarmes et 7 inspecteurs et inspectrices ont été assermentés à la cathédrale de Fribourg.

30 aspirant-e-s, à savoir 25 aspirants et aspirantes pour la gendarmerie et 5 aspirants et aspirantes pour la police de sûreté, ont été engagés pour le CIFPol – EGP 2017.

Les travaux d'harmonisation dans le cadre du rapprochement des écoles de Colombier et de Granges-Paccot ont continué. Plusieurs groupes de travail, composés de collaborateurs et collaboratrices des polices cantonales fribourgeoises, jurassiennes et neuchâteloises se sont réunis tout au long de 2016 pour asseoir la création du Centre interrégional de formation de police (CIFPol). Le 8 novembre 2016, la ministre du Département de l'intérieur de la République et canton du Jura, Madame Nathalie Barthoulot, le Directeur du Département de la justice, de la sécurité et de la culture de la République et canton de Neuchâtel, Monsieur Alain Ribaux et le Directeur de la sécurité et de la justice du canton de Fribourg, Monsieur Erwin Jutzet ont signé à Saignelégier la Convention relative à la création d'un centre interrégional de formation de police. Il s'agit d'une étape majeure de collaboration entre les trois cantons en matière de formation des aspirant-e-s de police. L'intensification de cette collaboration renforce encore la qualité de la formation en mettant sur pied une structure commune efficace et efficiente, bénéficiant des meilleures pratiques et compétences des deux entités originelles (EAP et ERAP). La création du CIFPol s'inscrit dans le processus national de concentration de la formation policière dans des centres régionaux, selon le concept général de formation dans le domaine de la police adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP).

Le CIFPol est conduit par un directeur, chapeauté par un comité de direction (CODIR) composé des trois commandants des polices cantonales et présidé par le Commandant de la Police cantonale fribourgeoise, M. Pierre Schuwey. Ce CODIR est subordonné à un comité de pilotage (COPIL) composé des trois conseillers d'Etat. Il a été présidé en 2016 par le Conseiller d'Etat fribourgeois Erwin Jutzet.

Le centre de formation a organisé, en 2016, diverses formations continues aussi bien dans le domaine technique (tir, self-défense, utilisation des moyens de contrainte), tactique que managérial. Nous avons notamment introduit un module Amok 2.0 qui aborde la thématique d'une attaque en milieu ouvert. Cette formation est la suite d'Amok 1.0 qui simulait les situations en milieu fermé. Le centre de formation a en outre assuré la gestion administrative des cours que nos collaboratrices et collaborateurs ont suivis auprès de l'Institut suisse de police (ISP) ainsi qu'auprès d'autres partenaires comme l'Etat de Fribourg, la HES-Arc ou d'autres institutions de formation.

En outre, le centre de formation a organisé, en 2016, différents cours au profit de partenaires fribourgeois de la sécurité (Polices communales, Sapeurs-pompiers et Protection civile).

2.1.4 Cellule « relations humaines »

En 2016, la cellule a eu de nombreux contacts et entretiens avec des collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale à la suite de différents problèmes professionnels ou privés. Pour quelques situations, une collaboration avec l'espace santé-social ou l'appui de l'AI a été nécessaire.

Les débriefeurs de la Police cantonale ont été sollicités à maintes reprises pour apporter un appui psychologique aux policiers ayant été confrontés à des situations particulièrement pénibles.

Des cours de psychologie policière ont été dispensés aux aspirant-e-s et aux agent-e-s de la Police cantonale et des polices communales.

Le responsable de la cellule a participé à de nombreuses séances et assemblées des différentes commissions.

2.1.5 Psychologue du travail

Le psychologue du travail est nouvellement en charge du recrutement des aspirants de police. Différents travaux, notamment le remplacement du test de sélection psychotechnique, ont été effectués. De plus, le groupe de travail intercantonal visant à harmoniser la sélection des candidats aux écoles de police, dont la psychologue du travail fait partie, a franchi un cap important avec l'adoption de différentes recommandations.

Le psychologue du travail a aussi collaboré sur le stand de la Police cantonale à la Foire de Fribourg en présentant le recrutement et l'école de police dans le cadre de conférences.

En collaboration avec le chef de la cellule des relations humaines, le psychologue du travail a conçu, organisé et partiellement animé les 60 heures de cours de psychologie policière au profit des aspirants et aspirantes de police. De plus, des cours de formation continue ont été dispensés sur les thèmes motivation et leadership.

Enfin, en sa qualité de responsable des apprentis, il a accompli les cours de formateur en entreprise. En sus des cinq apprentis actuellement formés à la Police cantonale, un stagiaire 3+1 et une stagiaire post-maturité ont été engagés.

2.2 Activité de la Police cantonale

2.2.1 Affaires traitées

	2015	2016
Rapports de police établis	16 606	16 134
soit par la gendarmerie	12 960	12 706
soit par la police de sûreté	1 495	1 537
soit par les services généraux	2 151	1 891
Plaintes pénales enregistrées	9 284	8 477
soit par la gendarmerie	8 128	7 165
soit par la police de sûreté	161	204
soit par les services généraux (envoyées par des tiers)	991	1 108
Réquisitions traitées	24 335	23 890
soit par la gendarmerie	21 701	21 557
soit par la police de sûreté	1 547	1 450
soit par les services généraux	1 087	883
Transports de détenus et prévenus	5 290	5 222
soit dans le canton	4 703	4 616
soit hors canton	590	606
Appels téléphoniques entrants	320 335	322 879
dont des appels sur un numéro d'urgence	99 444	96 359
Alarmes traitées	1 923	1 654
soit pour incendie	478	500
soit pour effraction/agression	1 445	1 154
Identifications par le CIJ :*	283	303
soit par empreintes digitales*	72	104
soit par ADN	138	147
soit par traces de semelles	73	51
soit par traces d'oreille	0	1
Relations par traces de semelles	172	177
Relations par ADN	151	118
Comparaisons locales ADN	758	250
Recherches tactiques ADN (dont positives)	-	20 (2)
Personnes dactyloscopiées (dont virtuelles)	1592 (395)	1645 (488)
Prises ADN sur la personne (dont virtuelles)	1361 (305)	1372 (384)
Effacements des fiches dactyloscopiques**	1990	1841

Effacements de profils ADN	1322	1096
----------------------------	------	------

* Chiffres erronés en 2015 et corrigés sur ce rapport

** La réglementation en matière de protection des données provoque une augmentation de la quantité de données signalétiques effacées (fiches dactyloscopiques et profil ADN) qui aujourd’hui dépasse le nombre de données saisies dans les différentes banques de données. Ceci provoque une diminution de la taille des banques de données qui pourrait potentiellement faire diminuer le taux d’identification.

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2015	68	233	301
2016	106	273	379

2.2.3 Circulation et navigation

En 2016, le nombre d'accidents constatés, soit 1366 (1404 en 2015), est en diminution de 2,70 %. Le nombre de personnes blessées, soit 732 (687 en 2015), est en augmentation de 6,55 % et le nombre de personnes tuées, soit 7 (6 en 2015), est en augmentation de 16,66 %.

Districts	Nombre d'accidents*		Nombre de blessés*		Nombre de tués	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Sarine	519	451	232	257	0	1
Singine	151	148	101	99	1	2
Gruyère	291	307	123	141	3	1
Lac	142	180	85	100	0	1
Glâne	92	69	56	37	1	0
Broye	126	123	54	57	0	2
Veveyse	83	88	36	41	1	0
Total	1404	1366	687	732	6	7

* Il s'agit d'une projection, car le délai de transmission de la statistique définitive à l'OFROU est fixé au 20 février 2017.

Reste cool et partage la route. C'est sous ce slogan et en partenariat avec l'OCN, que la Police cantonale a reconduit sa campagne 2015 en 2016. Cette action s'adressait d'abord aux cyclistes, mais également aux autres usagers de la route.

La campagne était articulée en trois phases dissuasives et a duré d'avril à fin août. Lors de cette action, 846 contrôles ont été effectués et 80 usagers de la route ont été dénoncés.

	2015	2016
Saisies du permis de conduire	888	846
Contrôles de vitesse	3608	3744
Fuites après accident	693	647
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	239	261
Montant des amendes d'ordre encaissé	CHF 6 790 054	CHF 6 597 161
Entreprises de transport contrôlées	22	13
Accompagnements de transports spéciaux	350	301

	2015	2016
Accidents de navigation	3	5
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	10	8
Engagements du groupe des plongeurs	26	13

2.2.4 Convention du lac de Neuchâtel

Les polices du lac fribourgeoise et vaudoise veillent à la sécurité et assurent les interventions sur le lac de Neuchâtel, selon un contrat de prestations rémunérées. Dans ce cadre, la police du lac fribourgeoise a effectué, en plus de son activité sur ses propres plans d'eau, 66,25 (100,75) heures de patrouille sur les eaux neuchâteloises. 8 (6) demandes d'intervention ont généré 44 (55) heures de présence sur le territoire du canton de Neuchâtel. 13 (22) rapports de dénonciation et 1 rapport d'enquête pour un accident de plongée ont été établis. La rédaction de ces rapports a engendré 24 (24) heures de travaux administratifs.

Action préventive intercantonale

Une action préventive intercantonale a été menée, conjointement avec les polices vaudoise, fribourgeoise et neuchâteloise, sur les lacs de Neuchâtel et Morat. Cette action avait pour but de sensibiliser la population sur le thème: « Les débarcadères ne sont pas des places de jeux ». Lors de cette campagne, des flyers ont été distribués et des affiches ont été apposées aux abords des débarcadères. A 20 reprises, la police du lac a effectué des présences aux alentours de ceux-ci, 5 avertissements ont été donnés et 1 personne a fait l'objet d'une dénonciation.

2.2.5 Sécurité et ordre public

Des actions ponctuelles ou permanentes sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif, dissuasif, mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux à grande affluence, les manifestations et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, notamment, de lutter contre des trafics en tout genre, comme celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES

« VIGIPOL »	A la suite des événements qui se sont déroulés à Paris en janvier 2015, un Etat-Major VIGIPOL a été mis sur pied. Un rapport est agendé toutes les deux semaines. Les principaux buts de cet EM sont :
	<ul style="list-style-type: none"> > favoriser la mise en réseau des différents partenaires ; > augmenter le niveau de vigilance de l'ensemble du personnel de la Police cantonale ; > augmenter la présence policière lors de manifestations d'envergure (p.ex l'assermentation) ; > égaliser le niveau de connaissances de chacun.

Depuis la mise en place de l'EM VIGIPOL, de nombreux contrôles ont été opérés.

« STREET »	Durant l'activité courante, des patrouilles pédestres ont été effectuées au profit de l'ordre, de la sécurité publique et en disponibilité pour notre population. « Etre là où il y a du monde et que ça fasse sens ». Dans le cadre de cet effort, les agents ont effectué 16 455 (11 492) présences, ce qui représente 19 671 (15 425) heures de présences en visibilité.
« ANGEL »	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police uniformée, dans les lieux et les rues commerçantes du canton, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage), et de

	rassurer la population. Lors de ces 991 (1067) efforts effectués, 1916 (2136) agents ont assuré 849 (893) heures de présence.
«CRIMINO»	Dès la tombée de la nuit, lutte contre les cambriolages touchant principalement les appartements, les villas et les commerces. Lors des 6178 (6295) contrôles effectués, 13 464 (13 832) agents ont assuré 5831 (5239) heures de présence. 792 (885) personnes ont été contrôlées/identifiées, 604 (687) véhicules ont été contrôlés et 11 (20) personnes arrêtées.
«PROJET MIGRANT»	A la suite de l'arrivée de nombreux migrants sur notre territoire, un concept d'engagement cantonal pour les centres de requérants a été mis sur pied, avec la désignation d'un répondant cantonal. Le concept a pour but de coordonner l'action de la police et des partenaires (DSJ, DSAS, SASoc, SPoMi, ORS, communes...). Un répondant police a été désigné pour chaque foyer. Plusieurs formations, à l'interne de la police, ont été dispensées.

ACTIONS RÉGIONALES

Région Centre

« RDC - Marly »	Les agents de la Région Centre (polices mobile et de proximité) ont effectué de nombreuses présences et contrôles à la route du Centre à Marly. Au total, ce ne sont pas moins de 332 présences et 193 contrôles d'identité qui furent effectués. Différentes infractions à la LCR, LEtr, LStup ont pu être dénoncées (18 rapports – 4 personnes recherchées interpellées). La situation est à ce jour sous contrôle, raison pour laquelle l'action se poursuit dans le cadre du service ordinaire.
« Erythréens »	A la suite de l'arrivée massive de RA de l'Erythrée, nous avons constaté, à la mi-juillet, une forte augmentation de bagarres entre ressortissants érythréens. Un effort a été conduit par les agents de la police de proximité pour enrayer le phénomène. A la fin du mois d'août, après plus d'un mois de travail intensif, 18 affaires ont été élucidées, impliquant 37 requérants d'asile, dont certains ont été incarcérés pour les besoins de l'enquête (6). A relever la saine collaboration avec les partenaires tels que le SPoMi, ORS, SEJ, mais également le MP/TM.

Région Nord

«GRANDSEYS»	A la suite de multiples dommages à la propriété lors des rentrées nocturnes des vendredis et samedis, 41 observations et passages ont été effectués dans le secteur Grandseys - Domdidier. Au total 27 plaintes ont été enregistrées. L'enquête a permis d'identifier les auteurs.
«BERMUDA»	Durant la période estivale, 70 passages et présences visibles dans les zones touristiques en bordure des lacs ont été effectués, ceci dans le but de prévenir et lutter contre la consommation de stupéfiants, les dommages à la propriété et les vols simples. Lors de cet effort, 42 personnes ont été dénoncées pour infractions à la LFStup.

Région Sud

« STRADA »	Depuis le début de l'année, 2214 agents ont procédé à 1077 reprises à la surveillance du trafic routier et ont procédé à des contrôles routiers à divers endroits de la Région Sud. 154 rapports et 206 AO/AODR ont été infligés aux contrevenants, pour des infractions LCR telles que vitres givrées, inobservation de la signalisation, non-port de la ceinture de sécurité, utilisation du téléphone portable ou, encore, sur l'équipement des véhicules non conforme.
De janvier à novembre	

2.2.6 Stupéfiants

	2015	2016
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	6428	10 340
marijuana (en grammes)	34 270	33 935
héroïne (en grammes)	306	520
cocaïne (en grammes)	10 600	1212
pastilles thaï, LSD, ecstasy (en pièces)	1421	7073
crystal meth (en grammes)	-	158
amphétamines (en grammes)	182	1967
MDMA (en grammes)	-	216
Morts par surdose	4	5

S’agissant de la culture de chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2015	2016
Champs déclarés	1 (superficie d’env. 2000 m ²)	2
Quantité de chanvre séquestré	1197 plants (dont 878 indoor / 319 outdoor)	3391 plantes (dont 3325 indoor / 66 outdoor)
Cultures indoor	29	22

2.3 Evénements de l’année 2016

2.3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l’année 2016, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicide		Aucun homicide n’a eu lieu en 2016. Deux tentatives d’homicide, dont une pour lésions corporelles graves par un ressortissant camerounais, ont été traitées.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 137 levées de corps, dans le cadre desquelles les causes ont pu être déterminées : homicides par négligence (2), morts accidentelles (10), morts naturelles (76), suicides (31), suicides assistés (15), causes indéterminées (3).
Brigandages	Canton	Le nombre de brigandages est similaire à 2015 (24). Le nombre de brigandages élucidés est de 14 soit 2 de plus qu’en 2015.
Vols par effraction	Canton et hors canton	Le nombre de vols par effraction a diminué (2015 : 1118 / 2016 : 990). Le nombre de vols dans les véhicules a également diminué.
Vols		Le commissariat criminel a traité une affaire importante de « home jacking » au Châtelard. A ce jour, les auteurs n’ont pas pu être identifiés.
Affaires financières	Canton	Enquêtes sur 8 cas de « social engineering », escroqueries visant des entreprises de la place fribourgeoise. Plusieurs milliers de francs ont été détournés. La majeure partie étant des tentatives.
		Poursuite de l’enquête à la suite de la perte de plusieurs dizaines de millions de francs du fonds de prévoyance ACSMS à Villars-sur-Glâne.
Cybercrime	Canton et hors canton	En automne, « skimming » des distributeurs de billets ; système qui permet aux fraudeurs de pirater les codes magnétiques de la carte alors

		qu'un faux clavier ou une micro-caméra dévoile le code personnel tapé par l'usager. Plusieurs dizaines de lésés avec un préjudice de plusieurs dizaines de milliers de francs.
	Canton	416 infractions commises par le biais d'internet. Les infractions les plus fréquentes : escroquerie (205), extorsion et chantage (37), injures (26), diffamation (22), soustraction de données (17), accès indu système informatique (16), pornographie et pornographie dure (16), violation du domaine secret (15), utilisation frauduleuse d'un ordinateur (13) et abus de téléphonie (12).
Incendies	Canton	Intervention dans 250 cas d'incendies : cause criminelle (19), négligence (96), technique – véhicules (22), technique – appareils électriques, surchauffe (55), cheminée (30), accidentelle (10), naturelle (5), indéterminée (13).
Stupéfiants JLD, ALDODI	Canton et hors canton	JLD : trafic de cocaïne et d'héroïne intercantonal orchestré par des ressortissants de Macédoine. Ceux-ci ont écoulé plus de 2 kilos de cocaïne et plusieurs centaines de grammes d'héroïne à Bulle et ses environs. Cette affaire de grande envergure a mené à l'interpellation de 17 personnes dont 11 ont été incarcérées. Au total 51 personnes ont été dénoncées. ALDODI : trafic de cocaïne par des dealers d'Afrique de l'Ouest, très actifs en ville de Fribourg. Ceux-ci se sont fournis auprès de plusieurs personnes, principalement dans le canton de Berne, dont des Sud-Américains. Saisie de plus de 500 g de cocaïne. Interpellations de 9 protagonistes du trafic dont 8 ont été incarcérés. Plusieurs dizaines de clients ont été auditionnés.
Stupéfiants Effort visant le trafic d'amphétamine et méthamphétamine	Canton	Plusieurs opérations visant à lutter contre le trafic de méthamphétamine (crystal meth) ont abouti aux interpellations d'une quarantaine de personnes et au séquestration de 2 kilos de speed, 6000 ecstasy et 300 grammes de cocaïne. Le trafic, touchant le Grand-Fribourg et le Nord du canton (la Broye valdo-fribourgeoise), porte sur plusieurs kilos de méthamphétamine.
Pornographie	Canton	Nombre d'affaires en augmentation de 15 % à 20 % par rapport aux années précédentes. Plusieurs cas liés aux réseaux sociaux où les auteurs approchent les victimes en utilisant de faux profils (jeune homme ou jeune fille) pour obtenir des photos/vidéos pornographiques des victimes. Ces délits nécessitent d'importantes analyses pour étayer les rapports de dénonciation.
Mœurs		330 contrôles de salons de massage. 29 salons de massage dans le canton. 10 contrôles dans les cabarets. 910 prostitué(e)s contrôlé(e)s. 5 responsables de salon de massage dénoncés.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	125 auditions filmées, 90 en moyenne les années précédentes, dont 45 concernant la maltraitance ont été effectuées.
Recherches ciblées	Canton	Depuis le début 2016, la brigade des missions spéciales, en étroite collaboration avec le SASPP, effectue des recherches ciblées de

personnes frappées d'une condamnation et recherchées par l'Autorité. 28 personnes, représentant au total 120 mois de détention à subir, ont été localisées et arrêtées. La somme cumulée de 40 400 francs pour des peines pécuniaires a pu être encaissée. Une recherche ciblée a permis l'arrestation d'un Suisse en Afrique du Sud. L'homme était en cavale depuis 18 années à la suite d'une peine privative de 9 ans prononcée en 1998 par le Tribunal du Lac. L'excellente collaboration avec les partenaires, notamment avec l'Afrique du Sud, est à souligner.

Appui enquêteur IT	Canton	Environ 400 analyses de téléphones portables. Analyses de supports informatiques dans le cadre d'affaires judiciaires pour un total de 100 TB (terabyte) de données.
Prévention/image de la police		Prévention par les chargés de prévention BMI: 196 classes primaires et 225 classes de CO visitées. Participation à 125 réunions de parents, de professeurs et d'autres, 93 interventions ponctuelles. Fugues :Le traitement des 358 fugues et disparitions de mineurs a consisté à effectuer un travail de recherche et de suivi auprès des parents, institutions sociales et autres polices cantonales. Raid Aventure 2016: participation pour la cinquième fois consécutive à ce projet de la police lausannoise en collaboration avec la Fondation CAP. Durant 24 heures, 2 inspecteurs de la BMI accompagnent 5 adolescents, ayant connu quelques difficultés, sur un parcours pédestre parsemé de postes réflexifs et actifs. Expérience très enrichissante au niveau des échanges entre policiers et jeunes.
Commissariat d'identifications judiciaires		Durant la nuit du vendredi 8 au samedi 9 juillet 2016, un vol par effraction a été commis dans une ferme au Châtelard-près-Romont. Pendant que les auteurs s'attelaient à forcer le coffre-fort, le couple habitant la ferme ainsi que 3 autres victimes sont rentrés à domicile, où ils ont été ligotés et bâillonnés par les 5 auteurs. Les auteurs ont pris la fuite en emportant le contenu du coffre-fort, à bord d'un des véhicules des propriétaires qui a été retrouvé le mardi 12 juillet 2016 à Avry-devant-Pont. La complexité de l'affaire réside dans le nombre de victimes et d'auteurs ainsi que l'étendue de la scène de crime, qui s'est encore agrandie avec la découverte du véhicule. Un très grand nombre de prélèvements et d'analyses ont été effectués afin d'identifier les auteurs, mais malheureusement la majorité des traces obtenues proviennent des victimes.
		Le samedi 20 août 2016 à 22h50, un incendie s'est déclaré dans le moulin à Cousset. Le feu s'est rapidement propagé et l'ensemble du complexe a été la proie des flammes. La majeure partie du site a subi de lourds dégâts. Malgré l'étendue du site et l'importance des dégâts, les investigations ont permis de situer l'origine du sinistre à l'intérieur de l'un des bâtiments. Cependant, étant donné que la structure des bâtiments était principalement composée de bois, l'ensemble des étages s'est effondré et la structure externe des bâtiments a été fortement fragilisée. C'est pourquoi la suite des investigations dans la zone d'origine a été difficile et n'a pu être entreprise que parallèlement à la démolition du site. À l'heure actuelle, plusieurs zones d'ombre subsistent sur les causes de

ce sinistre.

Le 26 août 2016, le patron d'une entreprise technologique située à Payerne, est retrouvé avec d'importantes brûlures dans une forêt près d'Aumont à proximité de son véhicule complètement calciné. Selon ses dires, il aurait été agressé et séquestré par un ou des inconnus qui l'auraient forcé à se rendre sur les lieux du sinistre avant de lui mettre le feu. Au vu de la gravité et de la sensibilité de l'affaire de nombreuses auditions ont été effectuées par la Police de sûreté suite à l'ouverture d'une procédure contre inconnu pour lésions corporelles, incendie intentionnel et contrainte. En outre, le Commissariat d'identification judiciaire a effectué de nombreux constats en différents lieux, une reconstitution et une mise à feu d'un véhicule de marque et type identique afin d'établir en détail le déroulement des faits et de comprendre les motivations de l'auteur.

2.3.2 Fête Fédérale de Lutte Suisse et des Jeux Alpestres (FFLS 2016)

Du 26 au 28.08.2016, s'est déroulée à Estavayer-le-Lac, plus précisément sur le site de l'aérodrome de Payerne, la FFLS 2016. Cette manifestation a attiré environ 255 000 personnes. Afin d'assurer la sécurité publique, une structure de conduite ad hoc a été mise sur pied et une force intercantionale (FR-VD) a été déployée. Au total, les 416 policiers engagés ont effectué 12 049 heures.

2.3.3 Commémoration des 500 ans de la signature de la Paix perpétuelle (Opération PACEM)

Le 29 novembre 2016 s'est tenu à Fribourg, l'acte officiel commémorant le 500e anniversaire de la signature de la Paix perpétuelle entre la Suisse et la France, en présence de M. Le Drian, Ministre de la Défense de la République française, ainsi que le Conseiller fédéral Guy Parmelin. A cette occasion, un PC de conduite et de coordination a été ouvert à Granges-Paccot. Un officier de liaison français, M. Jean-Philippe Roth, a intégré ce PC. Afin d'assurer la sécurité de cet événement, l'engagement d'une centaine de policiers a été nécessaire.

2.3.4 Actions de prévention

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 2672 (3332) AO/DR ont été délivrées.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2021 (2234) automobilistes ont été dénoncés. Effort maintenu.
01.01 - 31.12	Action deux-roues – contrôles radar	Contrôles de vitesse ciblés, avec poste d'interception, sur les routes régulièrement fréquentées par des motards circulant à haute vitesse. 179 (266) motocyclistes en infraction. Action saisonnière.
04.01 – 08.01	Rentrée scolaire (ReSco)	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. 3073 (699) conducteurs ont dépassé la vitesse autorisée et 29 (31) n'ont pas respecté la priorité à un passage pour piétons. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action ; 153 (74) adultes et enfants ne faisaient pas usage de la ceinture. Depuis 2015, cette action a été conduite à trois reprises, après les vacances scolaires de Noël, de Pâques et de l'été.
11.04 – 15.04		
22.08 – 07.09		
03.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail « Sécurité par la visibilité », ont mis sur pied une journée de sensibilisation pour rappeler l'importance de la
04.11 - 18.11	Action « LUX »	

SEE YOU – Il ne suffit pas d'être célèbre pour être visible

visibilité dans le trafic routier. L'action « Éclairage » débutait par cette campagne suisse, soutenue en 2016 par Miss Suisse Lauriane SALLIN. 1741 (1753) flyers ont été distribués, 35 (83) conducteurs ont été dénoncés et 339 (394) fiches techniques ont été délivrées.

2.4 Domaines particuliers

2.4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2016, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 24 (62) reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois avec, au total, l'arrivée de 309 (910) caravanes. Les gens de voyages ont séjourné durant 58 (271) jours dans le canton. Il sied de préciser qu'en 2013, le canton a signé une convention avec la Confédération pour aménager une aire multifonctionnelle sur l'A12, à la Joux-des-Ponts, sur le territoire de la commune de Sâles, qui pourra accueillir les gens du voyage. Cette aire devrait être opérationnelle à partir du printemps 2017.

2.4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 37 (36) services de protection rapprochée en 2016, pour 37 (36) personnes, dont 22 (15) représentants des autorités fédérales et 15 (21) personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.4.3 Refoulement à l'étranger

En 2016, les agents de la Police cantonale ont procédé à 13 (5) reprises à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement, 19 agents, dont 5 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.4.4 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin de faire face aux manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine de formation et d'engagement, les polices romandes et tessinoise, ont formé un groupement romand de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO.

Durant l'année 2016, 585 (716) agents ont été engagés à 26 (21) reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 12 (9) matchs de hockey sur glace pour le HC Fribourg-Gottéron, 6 (1) matchs de football, 8 fois lors de diverses manifestations (11 manifestations en 2015). Pour ces événements, les agents totalisent 3552 (4586) heures d'engagement. Dans le cadre des manifestations sportives, 7 (8) interdictions de stades ont été délivrées par les clubs fribourgeois et 3 (2) interdictions de périmètres ont été prononcées par la police.

Sous l'égide du GMO, 73 (23) agents ont été engagés, à Davos dans le cadre du World Economic Forum 2016, à Bâle pour la finale de la coupe de l'UEFA, à Genève pour le match de football entre la Suisse et la Belgique, à Uri et au Tessin pour l'ouverture du tunnel de base Gothard, à Lugano pour différentes manifestations sportives, ainsi qu'à Genève pour une manifestation non autorisée. Au total, ils totalisent 3702 (2304) heures d'engagement.

2.4.5 Chiens de police

	2015	2016
Nombre de chiens	15	12
Nombre d'engagements	622	300
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	35	25
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	95	83
dont des recherches de personnes	0	188

	2015	2016
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	5	4

L'engagement des chiens s'est révélé positif à 31 reprises, lors d'interventions (pistes – recherches d'objets – recherches de personnes – travail de défense) et à 50 reprises lors de recherche de drogue. Suite au changement du formulaire statistique de la Fédération suisses des conducteurs de chiens de police (FSCCP), les surveillances et les patrouilles préventives ne sont plus comptabilisées.

2.4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2016, les activités suivantes:

	2015	2016
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1350	1360
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1224	1118
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	508	438
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1133	1033
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	7	7

2.4.7 Secteur communication et prévention

2.4.7.1 Activités

En 2016, le secteur communication et prévention a conduit les activités médiatiques suivantes:

	2015	2016
Communiqués de presse	706	514
Conférences de presse et points presse	13	11
Demandes de journalistes	941	918
Messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours	10	5

Par ailleurs, 222 730 visites sur le site Internet ont été recensées. Le site Internet de la Police cantonale ne dispose de statistiques que depuis le 31 juillet 2015, date de sa migration sur le portail www.fr.ch.

Des activités de relations publiques ont été réalisées sous la forme de stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le secteur communication et prévention a contribué aux manifestations suivantes:

24.04	Slow Up de Morat
10.07	Slow Up de la Gruyère
10.09	Marché de la Bénichon à Ecuvillens
07 – 16.10	Foire de Fribourg
19.11	Corrida bulloise
26.11 – 16.12	Stands (9x) dans les centres commerciaux du canton, pour la prévention des vols

2.4.7.2 Evénements particuliers

2.4.7.2.1 Conférences de presse et points presse

La police a organisé 11 conférences/points presse en 2016. Outre les traditionnelles conférences de presse concernant les statistiques de la circulation, la criminalité et l'ordre public (mars) ainsi que la traversée du lac de Morat (juillet), le secteur communication et prévention a convié les journalistes aux occasions suivantes : accident d'un minibus en France faisant 9 victimes de la communauté portugaise de notre canton (mars) ; nouvelles directives des Préfets

concernant les gens du voyage (avril) ; appui des requérants d'asile pour le service des patrouilleurs à Bösingen (avril) ; nouvelle plateforme de coordination police-sport (mai) ; concours interuniformes 2016 (mai) ; des stagiaires canadiens à la Police cantonale Fribourg (juin) ; interdiction de la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans (septembre) ; présentation du nouveau chef du Secteur communication et prévention (octobre).

2.4.7.2.2 Campagnes de sécurité routière

Diverses campagnes de sécurité routière ont été menées durant l'année 2016. Conduites par la gendarmerie, le secteur communication et prévention y a contribué en publiant plusieurs communiqués de presse et en relayant ces informations sur les réseaux sociaux. Les principaux thèmes traités ont été : les rentrées scolaires (contrôles accrus aux abords des écoles), l'équipement des piétons, cyclistes et véhicules (campagne « see you – sois visible ») avec notamment la participation de Miss Suisse 2016 pour la campagne, le partage de l'espace routier (« Reste cool et partage la route ») ainsi que l'alcool au volant (« Je conduis ? Tu conduis ? »).

2.4.7.2.3 Campagnes de prévention de la criminalité

Comme l'année passée, deux campagnes de prévention ont été menées en collaboration avec les autres cantons latins. La première, menée en juillet et août, avait pour thème les cambriolages commis durant les périodes de vacances. La seconde, en novembre, visait à sensibiliser le public aux cambriolages du crépuscule. Des messages de prévention ont été diffusés par le biais d'affiches et de flyers ainsi que par voie de presse et sur les réseaux sociaux.

Durant la période des fêtes de fin d'année, une campagne visant à prévenir les vols a été menée dans les zones commerçantes du canton. Elle s'est concrétisée par une présence renforcée d'agents en uniforme, la distribution de flyers et la mise sur pied de 9 stands de prévention dans différents centres commerciaux.

De plus, durant toute l'année, 18 visites de sécurité (conseils de prévention en matière de cambriolage) ont été effectuées chez des particuliers et des entreprises.

2.4.7.2.4 Médias sociaux

La Police cantonale est présente sur divers réseaux sociaux: Facebook (depuis le 15.10.2014): 7366 mentions « j'aime », 149 publications ; Google+ (depuis le 03.11.2014): 141 abonnés ; Twitter (depuis le 30.10.2014): 1538 tweets, 1 061 abonnés ; YouTube : 13 461 vues, 85 abonnés et Issuu (depuis le 23.12.2014): 31 publications, 4 abonnés.

2.4.7.2.5 Evénements de relations publiques

La Police cantonale a organisé plusieurs visites de ses différents sites. Sur l'année, elle a ainsi accueilli 55 groupes (environ 1500 personnes). De plus, durant l'été, 22 passeports-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud. Les agents ont par ailleurs assuré l'animation d'une quarantaine de conférences sur divers thèmes en lien avec la sécurité, la prévention ou la police en général.

2.4.8 Bureau des armes et explosifs (BAE)

2.4.8.1 Activité

L'activité du BAE pour l'année 2016 a été, entre autres, la suivante:

	2015	2016
Permis d'acquisition d'armes (civil)	817	1014
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	120	146
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	61	59
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	34	14
Permis de port d'armes	40	47
Carte européenne d'armes à feu	98	90

	2015	2016
Mention dans carte européenne d'armes à feu	44	53
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	20	22
Contrôle armureries	2	2
Contrôle collectionneurs d'armes automatiques	6	25
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosives & feux d'artifices cat. 4	16	12
Permis d'acquisition de matières explosives	16	14
Contrôles d'entrepôts de matières explosives (utilisateurs)	3	5
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques cat. 2 et 3 (fêtes de fin d'année)	82 (11)	69 (13)
Autorisations d'acquisition et mise à feu d'engins pyrotechniques cat. 4	83	84
Saisies d'armes (nombre de cas)	311	295
Enquêtes	189	134
Préavis pour mesures administratives	12	15
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	24	50
Restitution d'objets et/ou d'armes aux propriétaires	32	30
Restitution d'armes d'ordonnance à la BLA Grolley	17	11
Destruction d'armes (nombre de pièces)	425	494
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction (nombre de pièces)	230	137
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 250	env. 230
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	45	50
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	200	70
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 42 LArm	28	51

Le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a augmenté de 24 %, ce qui a eu pour conséquence également l'augmentation du nombre d'armes enregistrées. Le nombre d'armes saisies et détruites reste élevé.

2.4.8.2 Evénements particuliers

La « plateforme sur les armes » HPI a été mise en œuvre cette année grâce à l'étroite collaboration avec l'Office central des armes (Fedpol). Un autre effort particulier du BAE a été le contrôle des collectionneurs d'armes.

2.4.9 Bureau des entreprises de sécurité

En 2016, ont été délivrées:

	2015	2016
Autorisations d'engager du personnel	159	159
Autorisations d'exercer	186	148
Autorisations d'exploiter	5	3
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les établissements publics	3	5
Autorisations pour l'engagement d'agents de sécurité dans les commerces	0	2

On compte actuellement 16 (16) entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

2.5 Logistique

2.5.1 Informatique et télécommunications

Au cours de l'année 2016, en matière d'informatique et de télécommunication, l'accent principal a été mis sur les objets suivants:

- > NATOUS : installation de plusieurs applications métier pour smartphone
- > POLYCOM : changement de fréquences pour les réseaux suisses, construction de 9 stations fixes pour la protection civile, finalisation d'installations techniques sur les sites
- > Remplacement de la centrale téléphonique CEA : installation des composants, tests et mise en production
- > FETE FEDERALE DE LUTTE SUISSE : définition des besoins, installation des infrastructures informatiques et télécommunications, tests, mise en production, démontage
- > MAD3 : suivi et coordination des travaux avec le secteur intendance
- > Remplacement des applications de la gestion du personnel et du planning : étude du marché
- > Migration Win 8.0 vers 8.1 de 91 tablettes Fujitsu
- > Système central d'information Zephyr – HIP (interface pour transmettre les données au registre des armes) : finalisation des travaux de développement, tests et mise en production
- > Mise en place de la plateforme iBase pour la BAAC
- > Vidéosurveillance des bâtiments de police : état des lieux, définition des besoins et de la nouvelle technologie, élaboration des contrats de maintenance et du roadmap pour la migration des sites
- > Outil de gestion des commandes : état existant, cahier des charges, mise en production successive des fonctions
- > Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC
- > Maintenance et exploitation du réseau POYLCOM (27 sites – antennes, 1560 terminaux radio interservices).

2.5.2 Véhicules

	2015	2016
Voitures	229	235
Motos	11	11
Bateaux	5	5
Vélos électriques	7	14

Cette année nous avons poursuivi l'achat de nouvelles voitures hybrides, de marque VW Golf GTE cette fois-ci. Nous privilégions toujours l'acquisition de véhicules de la catégorie de rendement énergétique A ou B. 7 nouveaux vélos à assistance électrique sont venus compléter la flotte.

2.5.3 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, 30 (24) déménagements ou mutations internes, 59 (61) projets de moyenne à grande importance ont été réalisés et 55 (45) bons de travaux demandés aux artisans de l'Etat. Plus de 1300 interventions diverses (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, pannes, etc.) ont été effectuées. Principaux projets :

- > Réalisation du projet du bâtiment du Commandement, Granges-Paccot ;
- > Assainissements et mise en conformité des chenils à Granges-Paccot ;
- > Assainissement complète de la cafétéria du Cdmt de la police cantonale et de la police de sûreté ;
- > Assainissement de la centrale d'alarmes des techniques bâtiments du CIG Centre (200 alarmes) ;
- > Etudes de projets pour le passage des caméras en IP de l'ensemble de nos bâtiments de police équipés de ce type d'installation ;
- > Assainissement de l'intérieur de la halle à véhicules du CIG Centre ;
- > Assainissement complet des sprinklers des parkings de la police de sûreté ;
- > Installation dans les réceptions des principaux bâtiments du système Navori (informations dynamiques par écrans) ;

- > Etudes de faisabilité des postes de Planfayon et Flamatt (réalisations 2017) ;
- > Mise en exploitation, après assainissement et adaptations de divers postes (Chiètres – Morat - Estavayer – Villars-sous-Mont) ;
- > Assainissement vitrages 1er étage Bapol (antieffraction) ;
- > Création des infrastructures pour la cellule PKPS ;
- > Assainissement et rafraîchissement intérieurs CIG Sud ;
- > Rajout de 5 nouvelles places de travail pour la BMS ;
- > Etude nouveau concept logiciel et clés pour distribution essence et diesel ;
- > Assainissement de salles de conférence avec la technologie Barco et écrans tactiles ;
- > Assainissement et déménagement Cdmt région Nord ;
- > Déménagement et création de 3 places de travail pour le BAE.

2.5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

Pour l'année 2016, les réalisations suivantes sont à relever :

- > Collaboration dans divers groupes de travail UNIMATOS
- > VIGIPOL/SPEED, achat des divers équipements spécifiques
- > Groupe de travail uniforme CIFPOL
- > Développement de la tenue d'instructeur
- > Collaboration au GT logiciel stockage HEA et commandes annuels du corps
- > Collaboration au GT du MAD 3 pour le secteur HEA

2.5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 496 (18 996) factures sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 6 489 304 (5 528 021) francs a été facturé.

3 Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef du service : Jean-Denis Chavaillaz

3.1 Mission du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

3.2 Protection de la population

3.2.1 Activités courantes

L'ordonnance sur la communication en cas d'événement extraordinaire, telle que prévue dans la loi sur la protection de la population, a été mise en vigueur.

Dans le cadre du projet « Protection des infrastructures critiques », initié par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les travaux de recensement des infrastructures critiques, débutés en 2013, se sont poursuivis par la rencontre des exploitants d'infrastructures d'une certaine criticité afin de rédiger avec eux un dossier d'ouvrage.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, la protection de la population a participé aux séances et groupes de travail mis sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1 et la Commission fédérale de la télématique dans le domaine du sauvetage et de la sécurité.

A la suite du départ du remplaçant du chef de la protection de la population, le secteur de la protection de la population a été réorganisé. Il se voit confier les tâches conceptuelles du domaine de la protection de la population ainsi que celles liées aux Organes communaux de conduite (ORCOC). Les tâches opérationnelles ont été transférées à la protection civile.

Le 14 janvier 2016, la protection de la population a formé les membres des cellules de crise de l'Etat sur les activités de conduite.

Dans le cadre des préparatifs liés au plan alarme-eau, une procédure de communication redondante a été mise en place avec les exploitants des barrages, à savoir Groupe E SA et Hydro Exploitations SA.

En application de l'ordonnance sur la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population (analyse des risques et prévention), un rapport étudiant et proposant des mesures préventives dans le domaine ABC (atomique - biologique - chimique) a été établi.

A la suite de la mise à jour des documents de base en cas d'événement nucléaire au niveau fédéral, la « Documentation zone 2 Mühleberg », distribuée en 2008, a été adaptée. De plus, l'inventaire de toutes les entreprises concernées de la zone 2 a été actualisé et les entreprises ont été informées des nouveautés.

Une base de données comprenant toutes les entreprises sises sur le territoire fribourgeois a été établie en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle permettra d'informer les entreprises du canton en cas de catastrophe.

A la suite des inondations de 2015, dues à la montée des eaux des 3 lacs, l'interdiction de naviguer dans une telle situation a fait l'objet d'une procédure de coordination entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

3.2.1.1 Exercices

Les 8 et 9 juin 2016, l'organe cantonal de conduite a été exercé sur le thème des intempéries. L'exercice de 24 heures, sans interruption, a été mis sur pied et dirigé par la division de l'instruction, section des exercices de l'Office fédéral de la protection de la population. Les objectifs étaient les suivants :

- > Exercer la mise sur pied sous forme d'alarme ;
- > Entraîner le travail d'EM de l'OCC (membres permanents et spécialistes concernés) ;
- > Intégrer le Conseil d'Etat dans le processus de décision ;
- > Maîtriser les processus d'aide à la conduite (service de renseignement, logistique) ;
- > Déplacer le poste de commandement (du PCO à l'ACC) sans interruption du rythme de conduite ;
- > Intégrer le processus d'information, y.c. un point de presse réel ;
- > Entraîner les remplacements dans le cadre d'un engagement de longue durée.

L'exercice a été riche en enseignements. La décision de confier la préparation et la conduite de l'exercice à l'OFPP s'est avérée judicieuse et la collaboration avec le directeur d'exercice a été excellente tant dans la préparation de l'exercice que lors de son déroulement. Aussi, pour le prochain exercice OCC en 2018, il sera à nouveau fait appel à l'OFPP.

Afin de tester le dispositif de sécurité de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres Estavayer 2016, un exercice s'est déroulé le 24 août 2016, quelques jours avant la fête, dans les infrastructures de conduite.

Un exercice de mobilisation du Plan ORANGE s'est déroulé le 25 mai 2016, destiné principalement à tester la mise en place du village PCE (poste de commandement d'engagement).

3.2.1.2 **Organe cantonal de conduite**

L'organe cantonal de conduite (OCC) s'est réuni 6 fois durant l'année 2016 dans le cadre de séances ordinaires. L'une de ces rencontres a eu lieu sous forme d'un séminaire de 2 jours.

En 2016, l'OCC a subi plusieurs mutations parmi ses membres.

- > Police : M. Philippe Allain a succédé à M. Florian Walser ;
- > Sapeurs-pompiers : M. Didier Carrard a succédé à M. Guy Wicki ;
- > Chef QG : M. M. Christophe Rapin a succédé à M. Claude Friderici ;
- > PCi : M. Patrick Nyfeler a succédé à M. Heinrich Gauch.

Les spécialistes OCC ont été conviés au rapport annuel le 29 juin 2016. De plus, ils ont été invités à suivre, dans les locaux de l'Institut agricole de Grangeneuve et sous la conduite d'un instructeur de l'OFPP, des modules de formation qui traitaient des activités de conduite et des produits qu'ils pourraient livrer à l'OCC.

Organes communaux de conduite

Le rapport annuel des chefs ORCOC s'est tenu au Campus Schwarzsee / Lac-Noir le 2 décembre 2016. Il a permis de les informer sur les différents travaux effectués en 2016 par l'OCC, la protection de la population et les ORCOC.

En étroite collaboration avec l'armée, un exercice a été monté afin de tester la coopération entre un ORCOC et les troupes militaires dans le cadre de l'évacuation d'un EMS. Cet exercice a eu lieu à Schmitten le 24 octobre 2016 avec l'ORCOC HESASCH.

La formation des membres ORCOC s'est poursuivie. Elle a été dispensée au centre d'instruction de la protection civile par des instructeurs de la protection civile.

3.2.1.3 **Plans d'engagement**

Le plan d'engagement suivant a été établi et validé par l'OCC:

- > Plan d'intervention OPAM pour le site de la gare TPF de Fribourg, complément au plan d'intervention édité par l'entreprise et destiné aux sapeurs-pompiers.

La Confédération ayant mis à jour son concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse, de nouvelles mesures de planification sont à prendre par les cantons. Il a donc été nécessaire d'entamer des planifications au niveau cantonal, notamment sur le contournement et l'évacuation de la zone 2.

3.3 Protection civile

3.3.1 **Mission**

Le secteur de la protection civile (PCi) planifie et conduit les tâches dans les domaines :

- > Opération : instruction et engagement du bataillon PCi, achat et gestion du matériel, des véhicules et des équipements, entretien et exploitation des ouvrages de conduite, exploitation des systèmes de communication (POLYCOM), alarme à la population ;
- > Instruction : instruction de base et formation complémentaires des astreints PCi;
- > Support : gestion et convocation des astreints, traitement des dossiers liés à l'obligation de construire des abris PC.

3.3.2 **Opération**

3.3.2.1 **Organisation**

Dans le cadre de la réorganisation du service et, en particulier, du secteur de la protection de la population (voir ci-dessus), un chef d'état-major de la protection civile a été engagé.

Un rapport des commandants a réuni le commandant de la protection civile, le chef d'état-major, les commandants de la compagnie état-major et des trois compagnies d'intervention. Il s'agissait de faire le bilan des activités de l'année écoulée et d'orienter les commandants de compagnie sur les missions d'utilité publique et les cours de répétition 2017.

3.3.2.2 Cours de répétition

175 cours de répétition (2015: 146) représentant 6742 (5183) jours/homme ont été accomplis en 2016. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements en faveur de partenaires ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense nous a été adressé. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 2730 (2015 : 2480) convocations établies, 573 (311) dispenses ont été accordées et 14 refusées. 17 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 77 astreints ne sont pas entrés en service.

3.3.2.3 Engagements

38 jours/homme ont été accomplis dans des engagements dus à des catastrophes à La Roche et à Passelb durant l'année 2016.

2872 jours/homme ont été accomplis au profit de la Fête fédérale de lutte suisse (FFLS) entre le la mi-juillet et la mi-septembre. La PCi a été engagée pour le montage et le démontage des infrastructures, l'exploitation du Poste de cdmt et la gestion des parkings.

3.3.3 Instruction

3.3.3.1 Organisation

Le centre d'instruction de la protection civile de Sugiez (CIPCi) opère depuis le dernier trimestre 2016 en tant qu'arsenal pour l'équipement et le déséquipement des astreints, tâche jusqu'alors effectuée sur le site de Fribourg.

3.3.3.2 Taux d'occupation

Nombre de jours de service

Ecoles de formation	2056
Cours de cadres intercantonaux	218
Cours de répétition	435
Autres (ASTAG, OFPP, Police ...)	2896
Total	4896

Participants aux Ecoles de formation sur l'emplacement de Sugiez

Préposés à l'assistance	25 (21)
Pionniers	67 (62)
Collaborateurs EM	20 (17)
Préposés constructions	8 (14)
Préposés matériel	19 (14)
Cuisiniers	6 (7)
C gr appui	11 (17)
C gr assistance	12 (25)
Fo spé OCC-ORCOC	5 (12)
Chauffeurs	5 (8)
Total	178 (197)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de section appui	Bernex / Spiez	4
Chef sct assistance	Bernex / Spiez	2

Fonction	Emplacement	Participants
Chef de groupe appui	Couvet / Spiez	5
Chef d'élément logistique	Grône	1
Cours de la Confédération		15
Cours pour personnel d'instruction		4
Total		31

3.3.4 Support

3.3.4.1 Administration et informatique

A la suite de la migration de tous les cantons vers le système PISA durant les années 2015/2016, la gestion des astreints et la planification des cours s'effectuent désormais sur cette plateforme fédérale centralisée. Le canton de Fribourg représente la Suisse latine dans le «Fachgruppe PISA PCi». Ce dernier est en charge du développement et de l'amélioration de la plateforme.

3.3.4.2 Affaires disciplinaires

Affaires disciplinaires¹

Défaillants aux cours de protection civile :	54 (29)
Renonciations après enquête pénale préliminaire :	20 (8)
Avertissements (cas de peu de gravité) :	2 (29)
Dénonciations pour infraction à la LF	30 (13)
Sanctions/décisions	13 (9)
En cours	17 (6)

Aucune des ordonnances pénales rendues n'a fait l'objet d'une opposition.

3.3.4.3 Recrutement

Recrutement 2016

Centre de recrutement	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Préposés constructions	Préposés matériel	Cuisiniers	Total
Lausanne (f)	29	45	55	6	14	7	156
Sumiswald (d)	17	27	28	6	7	3	88
Total	46	72	83	12	21	10	244
2015							231

3.3.5 Constructions

Entretien des constructions

Sur la base des pièces justificatives fournies, des communes ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement de certaines prestations dans le domaine de l'entretien des constructions.

Durant l'année 2016, les constructions suivantes ont fait l'objet d'un contrôle périodique :

Construction	Type	Résultat
Fribourg, St. Léonard	Po att I	En état de fonctionnement
Fribourg, Châtelet	Po att I	En état de fonctionnement
Romont	PC II / Po att II*	En état de fonctionnement

¹ Chiffres de l'année précédente entre parenthèse

Construction	Type	Résultat
Marsens	PC II réd / Po att II*	En état de fonctionnement
Villaz-St-Pierre	Po att III	En état de fonctionnement
Riaz	Po att III	En état de fonctionnement
Kerzers	PC II /Po att II*/ CSP	En état de fonctionnement
Mont-Vully, Nant	PC II réd / Po att II*	En état de fonctionnement

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 3 sirènes sur un total de 258 ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

Abris privés

Constructions projetées en 2016	92
Total des places protégées	4666
Dans 74 abris obligatoires	3650
Dans 18 abris privés communs	1016
Constructions réalisées en 2016	109
Total des places protégées	5670
Dans 84 abris obligatoires	3776
Dans 21 abris privés communs	1290
Dossiers en cours :	382
Contributions de remplacement destinées à la construction de places protégées	2889
Contributions de remplacement perçues	2 311 200 francs
Abris publics	
Projets approuvés en 2016	3
Places protégées	491
Constructions réalisées en 2016	4
Places protégées	604

3.4 Administration militaire

3.4.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

3.4.2 Activités courantes

3.4.2.1 Promotions d'officiers

98 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2016 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit 5 colonels, 8 lieutenants-colonels, 10 majors, 15 capitaines, 28 premiers-lieutenants et 32 lieutenants.

3.4.2.2 Services d'instruction des formations

En 2016, 719 demandes ont abouti à 660 déplacements de service (91,8 %) ainsi qu'à 59 refus (8,2 %). 26 demandes de reconsidération ont été traitées.

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	4.6 %
Etudes	50.0 %
Professionnel	21.5 %
Perfectionnement professionnel	7.1 %
Séjour à l'étranger	6.8 %
Raison médicale	4.6 %
Autres raisons	5.4 %

De plus, 769 dossiers, hors de notre sphère de compétence, ont été transmis pour suite utile à l'Etat-major de conduite de l'armée.

3.4.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2016	Nominations au 01.01.2017
1 FR Sarine et Glâne		adj EM Jérôme Tinguely, président
		cap Michel Bondallaz
3 FR Gruyère et Veveyse	lt-col EMG Cédric Menoud	adj EM Grégory Magnin, président
4 FR Lac	col Franz Schär	M. Peter Stähli
5 FR Broye	maj Yvan Baechler	maj Yannick Verdon, président

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
Année	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2016	6800	5052	783	1750
2015	6833	4881	800	1728
2014	7068	5222	828	1786

Nombre de jeunes tireurs

2016	739
2015	486
2014	527

Dispenses de tirs obligatoires

2016	17
2015	11

3.4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

496 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 391 décisions disciplinaires.

1 recours contre ces décisions a été traité par la Direction de la sécurité et de la justice. Ce recours a été rejeté.

23 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut à la journée d'information, 6 pour un deuxième défaut et 1 pour un troisième défaut.

57 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 16 pour un deuxième défaut, 8 pour un troisième défaut et 9 pour un quatrième défaut. 10 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

3.4.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1998 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues entre dix-neuf et vingt-cinq ans des 1077 conscrits de langue française et des 374 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante :

Conscrits francophones de la classe d'âge 1998

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2017	2.4 %	10.6 %
2018	12.1 %	36.0 %
2019	7.9 %	17.1 %
2020	4.1 %	4.9 %
2021	1.7 %	1.5 %
2022	0.4 %	0.4 %
2023	0.5 %	0.4 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1998

Année	1 ^{er} départ (mi-janvier)	2 ^e départ (fin juin)
2017	1.9 %	6.4 %
2018	17.7 %	34.0 %
2019	15.5 %	10.9 %
2020	4.3 %	5.3 %
2021	1.3 %	0.8 %
2022	0.8 %	0.5 %
2023	0.3 %	0.3 %

Organisation du recrutement

En 2016, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes :

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1297	437
Aptes au service militaire	805 (62 %) dont 116 service long	265 (60.6 %) dont 49 service long
Aptes au service PCi	125 (9.7 %)	82 (18.8 %)
Inaptes au service	198 (15.3 %)	64 (14.7 %)
Inaptes au service in abs	71 (5.5 %)	8 (1.8 %)
Ajournés au recrutement compl.	68 (5.2 %)	17 (3.9 %)
Ajournés d'une année	20 (1.5 %)	1 (0.2 %)
Ajournés de deux ans	10 (0.8 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Quatre demandes pour un service sans arme ont été présentées. Trois ont été acceptées et une demande n'est pas encore traitée.

3.4.2.6 Libération de service

574 militaires des classes d'âge 1982 (solde), 1983, 1984, 1985 et 1986 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31 décembre 2016. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de La Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un permis d'acquisition d'armes. Sur les 539 militaires armés, 86 (15,9 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1966, les capitaines de la classe d'âge 1974 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1980, soit au total 18 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

3.4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Durant l'année de taxation 2016, il a été procédé à l'encaissement de la taxe de l'année d'assujettissement 2015.

Le canton comptait 10 414 assujettis à la taxe en 2015 (soit 62 % de plus d'assujettis non incorporés et 40 % de militaires en moins ayant manqué leur service – par rapport à l'année 2004 – entrée en vigueur d'Armée XXI). Le mouvement démographique, le report de l'ER, l'exemption pour motifs médicaux sont à l'origine de cette évolution. L'année 2016 présente des similitudes avec les précédentes : augmentation de l'encaissement, stabilité des demandes d'arrangements de paiement, des rappels, des procédures de poursuites et augmentation des taxes remboursées.

661 astreints au service militaire et 246 astreints au service civil ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas accompli leur service en 2015.

Pour 1125 assujettis, la taxe a été réduite en fonction du nombre total des jours de service accomplis dans l'année d'assujettissement, et cela à raison d'un dixième par tranche de 50 jours de service militaire effectués (75 jours de service civil).

Pour 913 assujettis ayant servi dans la protection civile, la taxe a été réduite de 4 % pour chaque jour accompli dans l'année d'assujettissement.

Le taux de la taxe s'élève à 3 % du revenu imposable IFD, mais à 400 francs au minimum. Pour 3172 assujettis, elle a été calculée sur la base de la taxe minimale.

442 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'un handicap physique, mental ou psychique majeur ou percevant une rente ou une allocation pour impotent de l'assurance-invalidité.

71 assujettis ont bénéficié d'une exonération de la taxe en raison d'une atteinte portée à leur santé par le service militaire ou civil.

255 assujettis binationaux ont bénéficié d'une exonération sur la base d'accords internationaux.

Le remboursement a lieu une fois que la durée totale des services obligatoires a été accomplie. 1394 décisions de remboursement de taxes représentant 604 424 francs ont été établies, soit 7,8 % de plus qu'en 2015.

La collaboration avec l'instance cantonale en matière d'assurance-invalidité pour un contrôle approfondi de l'ensemble des bénéficiaires des prestations AI âgés de 18 à 34 ans, domiciliés dans le canton, a permis de déceler des lacunes de communication touchant plusieurs assujettis (exonération de la taxe accordée dès le degré d'invalidité de 40 %).

Aucune décision sur réclamation n'a été l'objet d'un recours auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

Perception de la taxe dans le canton

	2016	2015
Taxes payées par les assujettis	7 784 463.32	7 452 535.82
Remboursements (remplacement de service)	604 424.45	560 549.90
Produit net de la perception	7 180 038.87	6 891 985.92
Part de la Confédération (80 %)	5 744 031.10	5 513 588.74
Part du canton (20 %)	1 436 007.77	1 378 397.18

	2016	2015
Intérêts moratoires portés en compte	72 302.77	71 329.22
Intérêts sur montants à restituer	3825.35	3446.45
Solde des arriérés	2 697 318.14	2 676 547.52
Montant des actes de défaut de biens	145 087.20	187 800.95

Statistiques

	2016	2015
Nombre de décisions de taxation	16 395	15 612
Nombre de décisions avec taxe minimale (400 francs)	3172	3026
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	851	825
Montant des taxes abandonnées	3743.03	19 479.60
Montant des taxes remises	68 098.95	32 089.05
Arrangements de paiement	1113	1105
Sommations/rappels avant poursuite	2464	2407
Réquisitions de poursuite	433	724
Décisions de remboursement	1394	1314
Décisions de restitutions	907	712

3.5 Intendance des bâtiments

3.5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales, soit la Place d'armes de Fribourg ainsi que le Campus Schwarzsee/Lac-Noir. Elle assume la conduite du personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière et s'occupe de l'entretien et de la maintenance.

Elle gère également l'occupation du Campus Schwarzsee/Lac-Noir par le Centre cantonal de sport et loisirs et par le Centre national de formation du service civil.

3.5.2 Activités courantes

3.5.2.1 Place d'armes de Fribourg – Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments de la caserne ;
- > Adaptation des cuisines au bâtiment 3 (échange des braisières et marmites, adaptation des hottes de ventilation) ;
- > Réfection de la place de stationnement et de lavage devant les garages/bâtiment 6 ;
- > Travaux de peinture dans l'ensemble des corridors et cages d'escaliers du bâtiment 4 ;
- > Echange de tous les luminaires dans les chambres des bâtiments 3 et 4 ainsi qu'aux corridors/escaliers du bâtiment 4 ;
- > Fin des travaux d'adaptation des salles de théorie en chambres au bâtiment 4 et de l'assainissement des chambres du bâtiment 3 (sol, peinture, électricité, lavabos etc.).

Etant donné que la caserne sera exploitée en l'état de la planification, au minimum jusqu'en 2022, ces travaux d'entretien sont indispensables si l'on entend mettre à disposition des militaires qui accomplissent leur service sur cette place d'armes un logement répondant aux normes standards de confort et de sécurité.

3.5.2.2 Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Depuis le mois de janvier 2016, le Campus héberge le Centre national de formation du service civil. Depuis le mois d'avril 2016, le Campus a également commencé son activité dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, en louant l'infrastructure à des tiers.

Les travaux et achats suivants ont été réalisés :

- > Entretien courant de tous les bâtiments du Campus ;
- > Divers travaux d'adaptation en vue de la nouvelle forme d'exploitation du Campus ;
- > Assainissement et pose du goudron sur l'ancienne route d'accès au Campus (côté maison du concierge) ;
- > Achat d'une nouvelle fraiseuse à neige afin de pouvoir assurer l'entretien hivernal.

3.5.3 Evénements particuliers

3.5.3.1 Place d'armes de Fribourg

Ouvrage souterrain de Châtillon (CIN)

- > En 2016, cet ouvrage a, de nouveau, été occupé temporairement et mis à disposition pour l'hébergement de requérants d'asile, ceci sous la responsabilité de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg. Le mandat de prestations a été confié à l'entreprise ORS Service AG qui s'occupe de l'encadrement des requérants d'asile. L'occupation s'est poursuivie jusqu'au mois de juin 2016. Pendant le mois de juillet, l'ouvrage a été remis en état et occupé durant le mois d'août par la troupe qui était engagée dans l'organisation de la Fête fédérale de lutte d'Estavayer-le-Lac. A ce jour, et pour une durée indéterminée, l'ouvrage est de nouveau en main de l'entreprise ORS Service AG et occupé par des requérants d'asile.

3.5.3.2 Campus Schwarzsee/Lac Noir

Projet « Campus Schwarzsee/Lac-Noir »

Un groupe de travail a été créé afin de conduire le projet de réalisation à Schwarzsee du Centre national de formation du service civil. L'intendance des bâtiments a pris part aux diverses séances organisées conjointement par la DSJ et le Service des bâtiments ainsi qu'aux séances de préparation en vue de la cérémonie d'inauguration du Campus (en présence du Président de la Confédération) et de la journée portes ouvertes destinée à la population. Ces deux manifestations se sont déroulées avec succès le 1^{er} et 2 juillet 2016.

Exploitation

- > L'exécution des mandats confiés à Compass Group pour les prestations de restauration du Campus, à l'Hostellerie am Schwarzsee pour le blanchissage du linge ainsi qu'à BS-Reinigungen de Wünnewil pour le nettoyage des locaux donne satisfaction. Les prestations de qualité de ces partenaires ont grandement contribué à la réussite de l'exploitation du Campus durant cette première année.
- > Un rapport de coordination, conduit par l'Intendant des bâtiments militaires, assure le bon déroulement des occupations ainsi que la cohabitation entre les divers partenaires. Il a lieu, en principe, toutes les deux semaines dans les locaux du Campus. Le Centre national de formation du service civil a ainsi pu, dès le premier jour d'exploitation soit le 11 janvier 2016, remplir sa mission de formation avec succès.
- > Durant cette première année d'activité, 49 238 journées d'occupation ont été réalisées par le Service civil.
- > Dans le domaine du Centre cantonal de sport et loisirs, 3083 journées ont été réalisées par la location de l'infrastructure à des écoles, clubs sportifs etc.
- > En raison, notamment, du faible effectif du personnel d'exploitation sur le site du Campus (2 EPT), cette activité reste toutefois encore modeste. Elle devra être considérablement développée dans un proche avenir. Une solution dans ce sens se dessine avec la transformation Campus en un établissement de droit public, une étroite collaboration avec l'Office du Tourisme local et une offre améliorée par le biais de la construction d'une halle de sport triple.
- > Un départ a été enregistré au sein du personnel d'exploitation du Campus Schwarzsee. Il s'agit d'une auxiliaire de nettoyage, qui a bénéficié d'une mise à la retraite anticipée pour le 31.08.2016.
- > A la suite de ce départ, ce poste (30 %) a permis d'augmenter le taux d'activité de 75 % à 100 %, dès le 1^{er} juillet 2016, du 2^e concierge qui assume également la fonction de remplaçant du responsable sur ce site.

3.5.3.3 Administration de l'Intendance des bâtiments militaires

A la suite d'une suppression de poste, un départ a été enregistré au sein du personnel de l'administration de l'Intendance des bâtiments militaires. Il s'agit de l'adjointe de l'Intendant des bâtiments militaires, qui a bénéficié d'une mise à la retraite anticipée dès le 01.08.2016.

4 Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef de service : Patrick Pochon

4.1 Police des étrangers

4.1.1 Activités courantes

4.1.1.1 Permis délivrés

	2015	2016
Autorisations d'établissement	2 892	3 631
Autorisations de séjour	4 726	4 448
Autorisations de séjour de courte durée	2 245	2 066
Autorisations frontalières UE/AELE	301	304
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	15 336	11 754

4.1.1.2 Visas de retour en Suisse

	2015	2016
Visas de retour en Suisse	261	195

4.1.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2015	2016
Avec autorisation d'établissement	42 465	44 633
Avec autorisation de séjour	23 383	23 172
Avec autorisation de courte durée	2 087	2 021
Avec autorisation frontalière	817	905
Totaux	68 752	70 731

4.1.1.4 Mesures administratives

	2015	2016
Auditions effectuées par le Service	296	286
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	34	30
Décisions de renvoi (séjours illégaux)	287	290
Injonctions de départ selon directive européenne	73	43
Refus d'autorisation de séjour, de prolongation d'autorisation ou révocation	63	111
Révocations d'autorisation d'établissement	18	18
Menaces de refus ou de révocation	17	49
Décisions en matière d'assistance judiciaire	18	8
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	224	198
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	118	138
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	42	62
Séances de contrôle auprès du Tribunal des mesures de contrainte (TMC)	33	27
Renonciations à la procédure orale par le TMC	34	51
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	35	100
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	43	26

	2015	2016
Recours jugés au Tribunal cantonal et au TMC contre l'ensemble de ces mesures administratives	68	65
Recours admis, totalement ou en partie	9	6
Affaires rayées du rôle	11	18

4.1.2 Evénements particuliers

L'augmentation de 2,8 % de la population étrangère du canton (hors asile) s'inscrit dans la croissance de ces dernières années. C'est au mois d'août 2016 que la barre des 70 000 personnes de nationalité étrangère a été franchie pour la première fois, alors que celle des 50 000 avait été atteinte il y a seulement un peu plus de 6 ans.

A l'égard des ressortissants étrangers tenus de quitter la Suisse, la collaboration interinstitutionnelle avec les autorités judiciaires et d'exécution des peines a une nouvelle fois parfaitement fonctionné en 2016, le nombre des éloignements effectifs de Suisse assurés par le SPoMi après une détention sous la compétence d'une autre autorité n'ayant jamais été si élevé (62 situations, +47 % par rapport à l'année précédente). Le nombre des détentions administratives exécutées a également fortement crû (+17 %). En outre, sur une base volontaire, 42 personnes ont été directement reconduites à la frontière ou à l'aéroport par le SPoMi, sans nécessiter de mesures de contraintes. Enfin, la forte augmentation du nombre des interdictions de pénétrer le territoire cantonal résulte d'un changement de pratique à l'égard de ressortissants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse, résidant dans un autre canton mais ayant commis une infraction dans le canton de Fribourg.

4.2 Domaine de l'asile

4.2.1 Activités courantes

	2015	2016
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	6	7
Requérants d'asile effectivement attribués au canton de Fribourg	1239	821
Autorisations de travailler accordées	91	169
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	54	67
Personnes admises provisoirement	252	176
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	1138	1126
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	1050	1112

4.2.2 Evénements particuliers

Après une année 2015 marquée par leur afflux massif, les requérants d'asile attribués en 2016 au canton ont constitué un effectif dans la norme habituelle. Néanmoins, à l'aune de l'Europe, 2016 a constitué, après 2015, l'année au cours de laquelle le Vieux continent a compté le plus grand nombre de demandes d'asile depuis la chute du mur de Berlin.

4.3 Main-d'œuvre étrangère

4.3.1 Activités courantes

4.3.1.1 Annonces de ressortissants UE/AELE

	2015	2016
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	2741	3176
pour travailleurs détachés	2670	3133
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	2543	2857

4.3.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants UE-2*

	2015	2016
Autorisations de longue durée	7	7
Autorisations de courte durée	122	72

	2015	2016
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	59	6
Autorisations pour artistes de cabaret UE	132	40

* Depuis le 1^{er} juin 2016, les ressortissants roumains et bulgares (UE-2) bénéficient pour la première fois d'une libre circulation complète des personnes. Ils sont dorénavant sur un pied d'égalité avec les autres ressortissants de l'UE/AELE s'agissant de l'accès au marché du travail en Suisse.

4.3.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2015	2016
Autorisations de longue durée	32	27
Autorisations de courte durée	49	32
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	20	37
Autorisations pour artistes (musiciens)	111	73

4.3.1.4 Autres décisions

	2015	2016
Refus d'autorisation	96	69
Décisions sur réclamation	13	11

4.3.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 L'EtR, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2015	2016
Avertissements	14	5
Sommations/menaces	55	59
Suspensions/rejets	22	13

4.4 Passeports et cartes d'identité suisses

4.4.1 Activités courantes

4.4.1.1 Documents délivrés

	2015	2016
Passeports ordinaires biométriques	25 443	22 709
Cartes d'identité	37 265	35 359
Passeports provisoires	636	592
Documents de voyage biométriques pour étrangers	471	596
Titres de séjour biométriques pour étrangers	11 657	9 102
Visas de retour Schengen pour étrangers admis provisoirement	-	25

4.4.2 Evénements particuliers

Si le nombre des demandes de cartes d'identité et de passeports suisses a globalement quelque peu marqué le pas par rapport à 2015 (-7,4 %), ce nombre est toutefois resté très élevé compte tenu du record de demandes qui a caractérisé l'année 2015.

Depuis 2016, les ressortissants étrangers admis provisoirement en Suisse et autorisés à voyager doivent être en possession d'un visa Schengen biométrique.

5 Service de la police du commerce (SPoCo)

Chef de service : Alain Maeder

5.1 Etablissements publics

5.1.1 Activités courantes

5.1.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Patentes A d'hôtellerie	10	0
Patentes B d'établissement avec alcool	22	22
Patentes D de discothèque	1	-
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	6	5
Patentes spéciales H	10	7
Patentes I d'établissement parahôtelier	7	4
Patentes T de traiteur	11	15
Patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	226	200
Renouvellements de patente	599	564
Changements de dénomination	44	43
Extensions de patente	24	35

5.1.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Non-renouvellements de patente	4	10
Retraits de patente	3	4
Refus de patente	3	2

5.1.1.3 Décompte des patentés d'établissements publics

	2014	2015
Patentes A d'hôtellerie	124	113
Patentes B d'établissement avec alcool	640	653
Patentes C d'établissement sans alcool	20	18
Patentes D de discothèque	22	23
Patentes E de bar d'hôtel	16	13
Patentes F de restaurant de nuit	4	4
Patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	105	104
Patentes spéciales H	470	456
Patentes I d'établissement parahôtelier	110	105
Patentes T de traiteur	74	80
Patentes U de bar dépendant d'un local de prostitution	-	-
Totaux	1585	1569

5.1.1.4 Fumée passive

	2015	2016
Fumoirs autorisés	82	72

5.1.1.5 Formation obligatoire

	2015	2016
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en français	125	84
Personnes ayant suivi la formation obligatoire en allemand	16	22
Personnes ayant obtenu leur certificat de capacité professionnelle	104	77

5.1.1.6 Formation partielle

	2015	2016
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en français	13	16
Personnes ayant suivi la formation pour détenteurs de patentes G ou T en allemand	3	1
Personnes ayant réussi le test pour détenteurs de patentes G ou T	15	12
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en français	24	22
Personnes ayant suivi la formation relative à la loi sur les établissements publics en allemand	6	4
Personnes ayant réussi le test relatif à la loi sur les établissements publics	28	23

5.2 Boissons alcooliques

5.2.1 Activités courantes

5.2.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	40	65
Kiosques et stations d'essence	3	2

5.2.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Retraits de patente	-	4

5.2.1.3 Décompte des patentes de boissons alcooliques

	2015	2016
Locaux de vente spécialisés et commerces d'alimentation	418	441
Kiosques et stations d'essence	79	79

5.3 Loteries et collectes

5.3.1 Activités courantes

5.3.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Petites loteries	66	68
Collectes	103	91

5.4 Appareils de jeu

5.4.1 Activités courantes

5.4.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Appareils à sous servant aux jeux d'adresse	355	395

	2015	2016
Appareils de distraction	181	227

5.5 Salons de jeu

5.5.1 Activités courantes

5.5.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Patentes de salon de jeu	-	2

5.5.1.2 Décompte des autorisations de salons de jeu

	2015	2016
Patentes de salon de jeu	4	6

5.6 Prostitution

5.6.1 Activités courantes

5.6.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution	11	2

5.6.1.2 Mesures administratives

	2015	2016
Non-renouvellements d'autorisation	-	2

5.6.1.3 Décomptes des autorisations

	2015	2016
Mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de prostitution	26	20

5.7 Commerce itinérant

5.7.1 Activités courantes

5.7.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
Autorisations pour commerçants itinérants	13	16
Autorisations d'exploiter une activité foraine ou un cirque	3	3

5.8 Crédit à la consommation

5.8.1 Activités courantes

5.8.1.1 Décomptes des autorisations

	2015	2016
Exercice à titre professionnel de l'activité de courtier en crédit	10	12

5.9 Activité à risque

5.9.1 Activités courantes

5.9.1.1 Autorisations délivrées

	2015	2016
	-	-

	2015	2016
Autorisations pour activité à risque	29	33

5.10 Poids et mesures

5.10.1 Activités courantes

5.10.1.1 Instruments de mesure vérifiés

	2015	2015
Balances pour la vente directe au public	717	534
Balances non destinées à la vente directe au public	1151	1028
Balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	28	62
Balances spéciales	94	109
Balances à fonctionnement automatique	23	19
Instruments de pesage étiqueteurs de prix	250	230
Ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1005	900
Distributeurs routiers de gaz naturel et de pétrole liquéfié	2	2
Ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	34	34
Mesures de longueur	1	1
Appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	339	308

5.10.1.2 Contrôles des préemballages

	2015	2016
Même quantité nominale	282	284
Préemballages aléatoires	308	251

5.10.1.3 Surveillance du marché

	2015	2016
Points de vente publics contrôlés	136	157

5.11 Indication des prix

5.11.1 Événement particulier

Une campagne de sensibilisation nationale en matière d'affichage des prix dans les centres de fitness a été réalisée conformément aux objectifs fixés avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Au terme de cette campagne qui a porté sur 25 fitness du canton, il a été réjouissant de constater que la plupart de ces derniers indiquaient correctement les prix.

6 Service de la justice (SJ)

Cheffe de service : Lise-Marie Graden

6.1 Activités

6.1.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Yasemin Bayhan, Katia Berset, Stéphanie Eichenberger, Elodie Fuentes, Caroline Gauderon, Noémie Girod, Marie-Eve Guillod, Gina Gutzwiller, Séverine Häni, Marlène Jacquey, Frédérique Jungo, Barbara Kern, Bénédicte Laville, Nermina Livadic, Céline Moos, Nathalie Perrodin, Laura Rieder, Frédérique Riesen, Johanna Sadik, Laurianne Sallin, Caroline Sidler,

Elodie Surchat, Aurore Verdon et Simone Zurwerra et MM. Joris Bühler, Thanh Hong Duc Cung, Joël d'Andrès, Joël de Montmollin, Charles Fragnière, Patrick M'Baya, Constantin Ruffieux, Cédric Schneuwly et David Vaucher.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Statistiques	2016	2015
Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	21	13
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	11	9
Plaintes et dénonciations	7	12
Levée du secret professionnel	10	5
Autorisations de stage d'avocat	40	42
Réductions de la durée du stage d'avocat	6	8
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	-	1
Etaient inscrits au 31 décembre 2016		
Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	203	195
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	6	6
Avocats stagiaires	124	127

6.1.2 Notariat

Le 17 mars 2016, le Grand Conseil a adopté une révision importante de la loi sur le notariat (LN ; RSF 261.1). Dans sa séance du 28 juin 2016, le Conseil d'Etat a adapté à ces modifications le règlement d'exécution de ladite loi (RN ; RSF 261.11), ainsi que le tarif des émoluments des notaires (RSF 261.16). Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2016.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

- > Le numerus clausus a été augmenté ; il est porté de 42 à 55. De plus, les notaires ayant atteint l'âge de 65 ans (contre 70 ans précédemment) ne sont plus comptés.
- > La surveillance des notaires est attribuée à une seule autorité disciplinaire appelée la Commission du notariat. Celle-ci reprend toutes les compétences de surveillance des trois précédentes instances de surveillance qu'étaient le Conseil d'Etat, la Direction de la sécurité et de la justice et la Chambre des notaires.
- > La loi a introduit une procédure obligatoire de médiation lorsque la plainte émane d'un particulier. La compétence de médiation appartient à la Chambre des notaires.

La Commission du notariat n'a siégé qu'une fois en 2016. Des statistiques seront communiquées dès 2017.

Au 31 décembre 2016, il y avait 50 notaires en exercice, dont 10 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat.

6.1.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 1 505 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi :

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal cantonal	-	121	121
Tribunal de la Sarine	7	554	561
Tribunal de la Singine	1	69	70
Tribunal de la Gruyère	1	179	180
Tribunal du Lac	1	75	76
Tribunal de la Glâne	1	97	98
Tribunal de la Broye	-	113	113

	Assistance avec remboursement	Assistance sans remboursement	Total
Tribunal de la Veveyse	4	53	57
Justices de paix	3	226	229
Totaux	18	1487	1505

1200 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2016 pour un montant de 3 384 200 francs (1069 listes de frais pour un montant de 2 803 084 francs en 2015).

A teneur des articles 123 LJ et 123 CPC, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la situation financière de la personne bénéficiaire le permet.

En 2016, un montant de 540 147 francs a été récupéré à ce titre (354 538 francs en 2015).

6.1.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, et en vertu du nouveau code de procédure pénale suisse, l'autorité qui décide de l'assistance judiciaire en matière pénale n'est plus uniquement la Chambre pénale du Tribunal cantonal, mais chaque instance judiciaire au fil de la procédure. Les statistiques concernant cette assistance judiciaire se trouvent dans les rapports des différents tribunaux.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 591 décisions relatives à l'assistance judiciaire pénale (597 décisions en 2015).

928 listes de frais d'avocat ont été payées en 2016 pour un montant de 3 512 875 francs (584 listes de frais pour un montant de 2 246 904 francs en 2015).

Jusqu'à fin 2013, les factures étaient payées par les autorités pénales, sur visa du Service de la justice. Depuis 2014, c'est le Service de la justice qui procède à ces paiements, déchargeant ainsi les autorités judiciaires de cette tâche.

6.1.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Service de la justice a reçu 58 avis d'assistance judiciaire (84 décisions en 2015).

107 listes de frais d'avocat ont été payées en 2016 pour un montant de 187 900 francs (66 listes de frais d'avocat pour un montant de 120 556 francs en 2015).

6.1.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2016, il a traité 7 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton, mais aucune demande provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers.

6.1.7 Médiation judiciaire

6.1.7.1 Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs

Cette commission exerce la surveillance générale sur les personnes soumises à l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs, c'est-à-dire les médiateurs et médiatrices assermentés qui exercent la médiation dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La Commission décide des inscriptions, mises à jour et radiations à effectuer au tableau des médiateurs et médiatrices assermentés, surveille la conformité de l'activité des médiateurs et médiatrices à leur serment ou à leur promesse solennelle, exerce le pouvoir disciplinaire et édicte les directives nécessaires.

En 2016, la Commission de la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs a inscrit deux médiateurs et médiatrices au tableau.

La Commission demande aux médiateurs et médiatrices assermentés de lui fournir leurs statistiques annuelles. A ce jour, les chiffres 2015 sont connus, pas encore ceux de 2016.

Statistiques, nombre de médiations		2015
		Total
Droit civil		145
Médiations envoyées en cours de procédure		27
dont 15 en droit de la famille (couple)		
et 12 en droit de la famille (enfants)		
Médiations à titre privé		118
dont 29 générales		
74 en droit de la famille (couple)		
13 en droit de la famille (enfants)		
et 2 en matière de successions		
Droit pénal		1
Médiations en procédure concernant un majeur		1
Résultats des procédures de médiation en 2015		
Médiations en procédure		27
10 médiations abouties (accord)		
4 améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)		
5 médiations non abouties (échec)		
8 médiations en cours au 31 décembre 2015		
Médiations à titre privé		118
71 médiations abouties (accord)		
17 améliorations de la situation (pas d'accord trouvé)		
12 médiations non abouties (échec)		
18 médiations en cours au 31 décembre 2015		
Médiations pénales		1
1 médiation aboutie (accord)		

6.1.7.2 Bureau de la médiation pénale pour mineurs

Le Bureau exerce la médiation en procédure pénale des mineurs, sur délégation du Tribunal pénal des mineurs.

Rattaché administrativement au Service de la justice, il comprend deux médiateurs francophones et une médiatrice germanophone.

Statistiques	2016	2015
Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation)		
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause)	94	85
et également (nombre de jeunes adultes mis en cause)	14	10
ainsi que (nombre de lésés/victimes impliqués)	91	116
44 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
11 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
10 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 6)		
Répartition selon le sexe		
Garçons	65	59
Filles	29	26
Répartition selon la langue		
Français	78	66
Allemand	16	19

Statistiques	2016	2015
Provenance		
Fribourg-Ville	17	5
Sarine campagne	24	23
Gruyère	18	15
Broye	10	12
Glâne	4	5
Veveyse	2	3
Singine	10	12
Lac	6	8
Autre canton	3	2
Autre pays	-	-
Résultats du traitement des affaires		
Processus ayant conduit à un accord de médiation	53	56
Processus de médiation n'ayant pas abouti	9	16
Décision de retrait de plainte	8	3
Processus en cours au 31 décembre 2016	42	47

6.1.8 Surveillance des fondations classiques

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports d'activité et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution, la liquidation et la radiation de fondations.

Au 31 décembre 2016, 265 fondations classiques étaient surveillées par le canton – représentant une valeur totale au bilan de l'ordre de 1138 millions de francs (au 31 décembre 2015).

L'autorité de surveillance a rendu cinq décisions d'assujettissement à surveillance de fondations nouvellement constituées. Cinq fondations ont été dissoutes et radiées.

Les modifications des statuts de dix-huit fondations ont été approuvées. Il en a été de même des règlements de neuf fondations.

7 Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef de service : Xavier Orsini

7.1 Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937 ;
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 ;
- > Ordonnance du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales ;
- > Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP) ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général ;
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées ;
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) ;

- > Directives de l'Association latine des autorités de placement ;
- > Règlement du 12 décembre 2006 des prisons.

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions, conduites), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales ou de levée des mesures pénales et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après : TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après : SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non-paiement, soit lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

7.1.1 Peines privatives de liberté et mesures

7.1.1.1 Nombre de jugements reçus

En 2016, 414 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après : PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont :

- > 317 jugements pour des peines < 6 mois ;
- > 45 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an ;
- > 52 jugements pour des peines > 1 an.

7.1.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et les peines privatives de liberté de substitution)

- > 137 convocations en régime ordinaire ont été établies ;
- > 48 convocations ont été établies pour des personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit, le samedi et le dimanche ;
- > 2 convocations ont été établies pour des personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine ;
- > 54 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 31 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter conjointement avec une condamnation prononcée par les autorités fribourgeoises dont la quotité de la peine était plus longue ;
- > Nombre de jugements traités (PPL + TIG + conversion en TIG ou en PPL) : 1746
- > Interruption de l'exécution des peines : 0
- > Personnes signalées à la recherche informatisée de police (ci-après : RIPOL) : 290
- > Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie : 14
- > Ordres de transfert : 179
- > Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine) : 102

7.1.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Etablissements de Bellechasse, Sugiez/FR	35 172	206
Etablissement de la Plaine de l'Orbe/VD	2 982	17
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	1 755	11
Prison de la Tuilière, Lonay/VD	313	7
Pénitencier de Witzwil/BE	660	4
Pénitencier d'Hindelbank/BE	691	2

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Prison de Thorberg/BE	138	1
Pénitencier de Lenzburg/AG	951	8
Pénitencier de Pöschwies/ZH	366	1
Prison La Croisée, Orbe/VD	7	1
Prison de Champ-Dollon, Puplinge/VD	338	15
Le VAM, Fribourg, Bulle, Düdingen	117	15
Ritec, Düdingen	161	11
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)/BE	14	4
Diverses courtes peines hors canton	3 243	172
Realta, Cazis/TI	193	12
Fondation Bartimée, Grandson/VD	766	3
Le Tremplin « Foyer Horizon », Fribourg	179	1
Foyer St Louis, Fribourg	639	2
Foyer Le Radeau, Orsonnens	1 185	5
Foyer Le Levant, Lausanne/VD	291	4
Fondation Saphir, Corcelles /VD	336	1
Curabilis, Puplinge/VD	901	7
Centre éducatif de Pramont /VS	335	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	149	1
Fondation Terra Vecchia, Schüpfen/BE	136	2
UPD Berne /BE	154	1
CAAD, Saxon /VS	889	4
Stiftung Tannenhof, Gampelen/BE	82	1
Akzent Prévention, Schachen/LU	185	1
Horizon Sud, Marsens /FR	226	1
Etablissement St-Jean, Le Landeron /NE	190	1
Total	53 744	523

7.1.1.4 Nombre de mesures

En 2016, 125 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

- > 18 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des troubles mentaux) ;
- > 16 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure thérapeutique institutionnelle – traitement des addictions) ;
- > 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure thérapeutique institutionnelle - mesures applicables aux jeunes adultes) ;
- > 87 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de leur peine ou en liberté en vertu de l'article 63 CP ;
- > 2 personnes un internement en vertu de l'article 64 CP.

Ces personnes ont été placées selon le tableau 2.1.1.3.

Le SASPP a rendu 38 ordonnances de traitement, 12 décisions de levée de la mesure, 35 décisions de refus de levée de la mesure, 2 décisions d'octroi de libération conditionnelle de la mesure, 15 décisions de refus de libération conditionnelle de la mesure, 1 décision de refus de libération conditionnelle de l'internement, 1 décision d'octroi de libération conditionnelle de l'internement, 5 demandes de prolongation de la mesure, 0 décision d'interruption de la mesure.

7.1.1.5 Travail externe

9 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement :

Etablissement	Journées de détention	Détenu(s)
Maison de détention « Les Falaises »	615	5
JVA Pöschwies/ZH	134	1
Maison Montfleury/GE	90	1
Le Simplon/VD	279	1
Villa Flora/VS	311	1
Total	1429	9

7.1.1.6 Travail et logement externes

3 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

7.1.1.7 Libération conditionnelle et levée de sanctions pénales

En application de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle des peines privatives de liberté (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, le SASPP est compétent pour prendre toute décision relative à la libération conditionnelle ou/et à la levée des mesures ambulatoires, des mesures thérapeutiques institutionnelles ou des internements. Dans plusieurs cas, le SASPP est également enjoint de demander son préavis à la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

Décisions	Total
Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal des 2/3	73
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	7
Refus de libération conditionnelle	47
Prolongation du délai d'épreuve	1
Levée de la mesure accordée	12
Levée de la mesure refusée	35
Libération conditionnelle de la mesure accordée	2
Libération conditionnelle de la mesure refusée	15
Libération conditionnelle de l'internement accordée	1
Libération conditionnelle de l'internement refusée	1
Demande de prolongation de la mesure	5
Interruption de la mesure	0
Total	199

7.1.2 Peines pécuniaires et peines privatives de liberté de substitution

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution.

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et montant encaissé par le Service pour chaque autorité :

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Ministère public	3564	1 767 144.65
Préfectures	1929	474 674.40
Autres cantons	54	160.00

Autorité	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Tribunaux	37	17 985.80
Ville de Fribourg	894	142 553.00
Commune de Planfayon	7	943.10

Le total s'élève à 6485 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées ainsi qu'à un montant total encaissé de 2 403 460,25 francs.

688 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 25 ordonnances de conversion d'amende ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution :

	Total
Mandats attribués à la gendarmerie	4358
RIPOL effectués	2592
Délégations transmises aux autres cantons	4484
Arrangements de paiement accordés	913
Nombre de convocations	145

7.1.3 Travail d'intérêt général

Le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'Ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire, ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2016, 521 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 96 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans notre canton.

609 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution. 128 courriers « droit d'être entendu » ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention. En outre, 114 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

126 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

7.1.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil a traité 3 recours en grâce en 2016.

7.1.5 Recherche de places en détention provisoire

	Total
Nombre de places recherchées	105
Nombre de places trouvées	105
Nombre de téléphones effectués	895
Nombre d'heures de recherche	77

7.1.6 Casier judiciaire

En 2016, 4965 jugements ont été enregistrés et 15 663 extraits ont été délivrés par le SASPP, en tant que Service de coordination du casier judiciaire du canton de Fribourg, et par les autres autorités cantonales habilitées à effectuer ces démarches.

7.2 Prisons

La Prison centrale héberge les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs :

- > Les inculpés en détention provisoire ;
- > Les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines ;
- > Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre ;
- > Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime du travail externe (fin de longues peines) ;
- > Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire ;
- > Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs ;
- > Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ;
- > Les arrêts militaires.

7.2.1 Entrées en 2016

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	119	466
Femmes – Prison centrale	0	0
Filles mineures – Prison centrale	0	0
Garçons mineurs – Prison centrale	0	0
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	22	20
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	0	0
Total	141	486

7.2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
Prison centrale	4495	0	13 345	3	17 843
Détention des mineurs					
Prison centrale	0	0		0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
Prison centrale	2203	0	3596	0	5799
Exécution par journées séparées					
Prison centrale	0	0	10	0	10
Exécution en semi-détention					
Maison de détention « Les Falaises »	2181	0	2485	0	4666
Exécution en régime de travail externe					
Maison de détention « Les Falaises »	769	0	300	0	1069
Mesures de contrainte	0	0	1157	1	1158
Arrêts militaires - Prison centrale	5	0	0	0	5

	Suisses	Etrangers	Totaux
Totaux	9653	0	4
	9653	20 893	30 550

7.2.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine secondés par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2016 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

7.2.4 Locaux

7.2.4.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	58
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	79

7.2.4.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises » divisés en deux secteurs

L'exécution de régimes facilités – semi-détention hommes

L'exécution de régimes facilités – semi-détention femmes

Total des places à disposition : 20

7.2.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2016, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 25 383 heures, correspondant à un montant de 76 149 francs de rémunération.

7.2.6 Assistance des détenus

Les deux assistantes sociales se partagent un taux d'activité de 40 % au sein de la Prison centrale. Elles sont présentes quatre demi-journées par semaine et assurent une prise en charge sociale des personnes en exécution de peine ainsi que des détenus en régime de semi-détention à la Maison de détention « Les Falaises ». Durant l'année 2016, les assistantes sociales se sont entretenues avec 744 personnes en régime d'exécution de peine.

Elles élaborent et rédigent un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) pour les personnes en régime de semi-détention ayant à exécuter une peine de plus de 6 mois au sein de la Maison de détention « Les Falaises ».

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social des personnes en détention avant jugement dans la Prison centrale. Ils sont présents quatre après-midis par semaine et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour à la liberté.

L'assistance sociale a pour buts : l'écoute, le soutien et l'accompagnement des personnes détenues dans les diverses démarches administratives, prises de contact (famille, autorités, avocats, établissements, employeurs et autres services).

Un certain nombre de personnes bénévoles s'est rendu dans la Prison centrale pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec celle-ci.

Le Service de probation en collaboration avec les responsables de la Prison centrale, organise régulièrement des visites d'enfants qui favorisent le maintien du lien entre le détenu et ses enfants. Tous les samedis, les détenus en régime de détention provisoire moyennant l'autorisation du Ministère public, et tous les dimanches, les détenus en exécution de peines selon le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Les personnes en détention administrative peuvent recevoir une visite le dimanche et durant la semaine.

Lors de la procédure d'entrée, un entretien d'entrée est assuré par le personnel de service. Durant l'année 2016, le personnel de service a effectué 541 entretiens d'entrée. Les personnes détenues peuvent demander un entretien personnel avec un membre de la Direction.

Le Chef de service est à disposition pour les personnes détenues qui en font la demande.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par quatre médecins, un-e psychiatre, deux psychologues, une infirmière à 80 %, une infirmière à 70 % et un infirmier à 50 %. Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté 327 détenus. 2500 détenus ont bénéficié d'une consultation infirmière. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 435 détenus pour des problèmes psychiatriques et 124 détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique, une pasteure protestante et un imam assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

7.2.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale

	2015	2016
Nombre d'entrées	572	627
Entretiens à l'entrée	548	541
Consultations par l'infirmier/ère	1 729	2 500
Consultations par le médecin	469	327
Consultations par la psychiatre	451	435
Consultations par la psychologue	90	124
Consultations médicales en urgence	27	38
Entretiens par le personnel social du SASPP	778	744
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	25 498	25 383
Séquences de sport de 60 minutes	416	416
Séquences de promenade de 60 minutes	1 456	1 456
Visites familiales	934	1 591
Entretiens par le SPoMi	5	9
Entretiens par la Croix-Rouge	37	31
Entretiens par les intervenants religieux	75	104
Sanctions disciplinaires	15	20

8 Service de probation

Chef de service : Philippe Pillonel

8.1 Activités

Les activités du Service de probation (ci-après le Service) sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes :

- > Code pénal suisse du 21 décembre 1937
- > Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007
- > Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- > Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- > Arrêté du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus
- > Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat sur la détention des adultes)
- > Décision de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière judiciaire

Les activités du Service s'appuient également sur le document « Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse » édicté par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (édition 2013) et prennent en compte la Recommandation CM/Rec (2010) du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation et la Recommandation R(92)16 relative aux règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté.

8.1.1 Secteur administratif

Le secteur administratif est la porte d'entrée et la porte de sortie du Service de probation, il est notamment en charge de la bonne constitution des dossiers physiques et informatiques, et garant que toutes les pièces figurent aux dossiers. Ce secteur a géré un flux de 538 nouveaux dossiers du secteur de probation et de 436 nouveaux dossiers de travail d'intérêt général (acronyme TIG) du secteur des peines en milieu ouvert (acronyme PMO). A titre anecdotique, c'est la première fois que le nombre de mandats d'assistance de probation entrants est supérieur au nombre de mandats de travail d'intérêt général entrants.

En ce qui concerne le soutien financier octroyé par le Service, la répartition des charges est la suivante :

Prestations financières

Nature des prestations	2012	2013	2014	2015	2016
Soutien aux personnes en détention provisoire	2 416	1 905	2 631	2 285	3 025
Soutien aux personnes sous mandat de probation	31 599	13 757	27 473	59 178	39 099
Réinsertion professionnelle	9 301	8 180	8 409	4 999	5 875
Traitements psychothérapeutiques	18 510	8 077	29 911	31 358	30 447
Prélèvements biologiques	22 252	23 330	33 745	14 476	28 081
Logements	7865	15 453	16 806	2 461	12 660
Programmes spéciaux TIG		2 132	2 378	5 235	4 562
Total	91 943	72 834	121 353	119 992	123 749

Le soutien financier apporté aux personnes sous mandat de probation durant l'année 2016, c'est-à-dire aux personnes suivies en milieu ouvert, est sensiblement égal à ce qu'il était les deux années précédentes. Les prestations financières sous la rubrique « Soutien aux personnes sous mandat de probation » ont été accordées sous forme de participation à des cours de formation, de titres de transport, de bons alimentaires, de participation aux frais médicaux ou pour des soutiens à des activités diverses (sport, culture, etc.).

Le coût des traitements psychothérapeutiques ordonnés est resté stable alors que les coûts des prélèvements biologiques ont doublé depuis l'année précédente faisant de cette dernière une exception. Le montant des programmes spéciaux TIG couvre presque exclusivement les coûts du programme de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière proposé par le Service en collaboration avec la Fondation RoadCross Suisse Romande. Cet événement est repris sous la rubrique 1.1.4 Evénements particuliers.

Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 95 %. Le montant de 12 660 francs a permis de couvrir divers frais d'entretien de ces appartements et une vacance d'occupation. Le garde-meubles du Service répond toujours à un besoin et accueille actuellement les affaires personnelles de 17 personnes se trouvant en régime de privation de liberté ou en placement institutionnel.

8.1.2 Secteur de probation

Dans ce secteur, comme pour l'ensemble du Service et depuis plusieurs années, l'accent de la prise en charge est mis conjointement sur la pertinence des appréciations portées sur les situations et sur l'adéquation des interventions auprès des personnes sous mandats en intégrant les concepts de la désistance. L'effort de formation des collaborateurs s'est poursuivi durant l'année écoulée (cf. événements particuliers). Nous travaylons sur la base de notre processus de gestion des risques PAGRED implanté dans le Service depuis 2011 et nous œuvrons parallèlement et en collaboration avec les services de probation des autres cantons latins au développement d'une approche de travail harmonisée.

Mandats en milieu ouvert au 31.12.2016

Nature des mandats	Mandant	2012	2013	2014	2015	2016
Assistance de probation et/ou traitement ambulatoire ou traitement institutionnel	Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)	44	44	64	56	68
Assistance de probation et/ou règles de conduite lors d'une libération conditionnelle (art. 87.2 CP)		34	33	34	31	36
Travail externe – Travail et logement externe (art. 77a CP)	112 mandats / 46 % en 2016	8	8	6	7	8
Assistance de probation et/ou règles de conduite dans le cadre d'un sursis ou d'un sursis partiel (art. 44.2 CP)	Tribunal des mesures de contrainte, Tribunaux pénaux d'arrondissement, Ministère public	94	90	86	90	106
Mesures de substitution lors d'une mise à en liberté (art. 237 CPP)		21	25	21	20	25
Mandats	131 mandats / 54 % en 2016	201	198	211	204	243

Le nombre de mandats d'assistance de probation a notablement augmenté, affichant une progression de 20 % pour atteindre 243. C'est la plus forte augmentation enregistrée depuis 15 ans. La proportion entre les mandats provenant du tribunal des mesures de contrainte et des tribunaux d'arrondissement et ceux provenant du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, reste identique. Les mandats d'assistance de probation couplés à des mesures de substitution (art. 237 CPP) au bénéfice de personnes libérées provisoirement représentent depuis plusieurs années 10 % de l'ensemble des mandats confiés au Service.

Détention provisoire du 01.01 au 31.12.2016

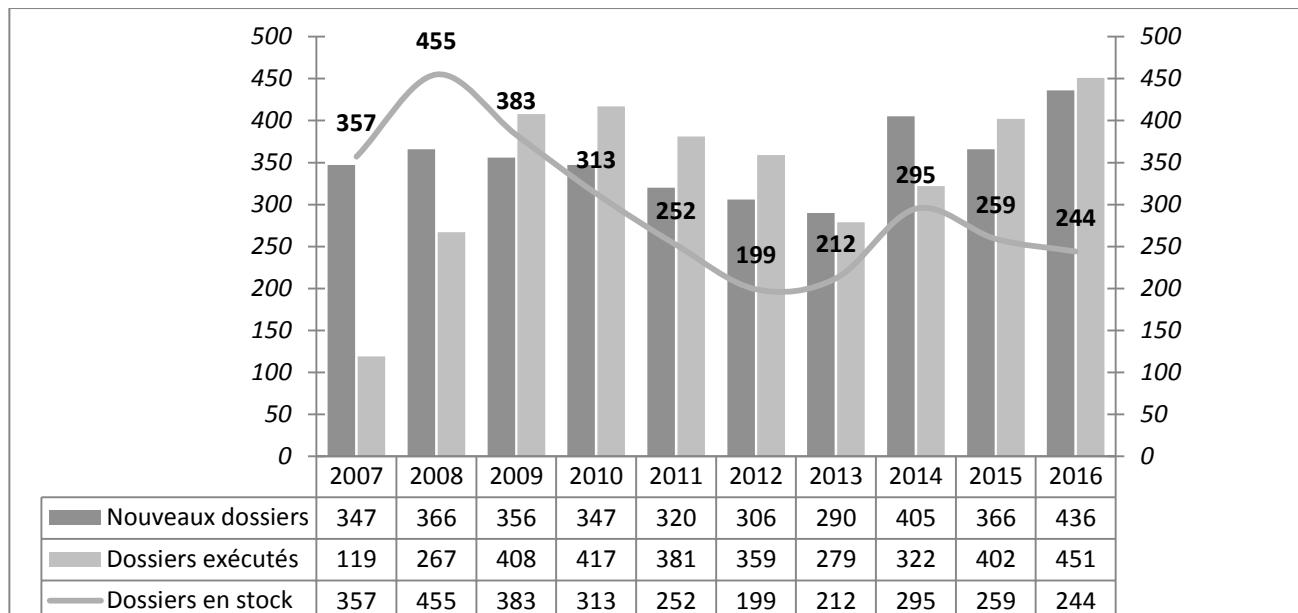
	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de personnes rencontrées	269	258	243	202	196
Nombre d'entretiens	1085	1210	1138	1120	1109

En ce qui concerne la détention provisoire et le suivi des prévenus à la prison centrale, le nombre d'interventions et d'entretiens est en légère diminution depuis plusieurs années. L'une des explications possible de la baisse du nombre de prévenus pourrait être la durée des détentions provisoires qui semble sensiblement s'allonger.

8.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

L'activité de ce secteur constitue en la mise en œuvre et le suivi des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG). Le travail d'intérêt général est une peine principale autonome. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit de bénéficiaires, qui sont des établissements médico-sociaux, des administrations communales et cantonales, des groupements forestiers, des organismes d'utilité publics, le réseau hospitalier, etc. Le travail d'intérêt général est une sanction très prisée dans notre canton et le canton de Fribourg pointe à la 2^{ème} place des cantons suisses pour ce type de sanction.

Evolution des dossiers TIG de 2007 à 2016



Répartition des dossiers en stock selon les statuts au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dossiers en attente	72	30	76	99	18	28
Dossiers en exécution	180	170	136	196	241	216
Total des dossiers	252	200	212	295	259	244

Ce tableau laisse apparaître que le nombre de dossiers TIG en attente, après avoir drastiquement diminué durant l'année 2015, s'est maintenu à un niveau très confortable, permettant au secteur de travailler quasiment en flux tendu, le délai entre le prononcé de la peine et sa mise en œuvre étant de moins de 100 jours.

Dossiers et heures exécutés du 01.01 au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dossiers	381	359	279	322	402	451
Heures ordonnées	55 071	51 162	43 457	47 592	60 872	75 913
Heures exécutées	30 636	31 322	25 644	28 061	40 716	45 160

En 2016, ce sont 45 160 heures de TIG qui ont été réalisées sur 75 913 heures prononcées par les autorités judiciaires, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente établissant par là-même un nouveau record. Ce chiffre est calculé sur les dossiers fermés et se comprend sans les heures réalisées en 2016 pour les dossiers encore en cours d'exécution au 31 décembre. Ce nombre de 45 160 heures est équivalent à 11 290 jours-amendes ou jours de détention et représente un volume de travail de 24 équivalant plein temps (EPT), soit 24 personnes qui ont travaillé à plein temps durant toute l'année 2016 au bénéfice d'institutions ou d'entités publiques cantonales.

Répartition des dossiers fermés selon les statuts au 31.12.2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	%
Dossiers suivis	293	283	234	252	314	342	100 %
Exécution totale	235	236	193	206	280	292	86 %
Exécution partielle	39	32	27	22	22	42	12 %
Conversion	19	15	14	24	12	8	2 %
Dossiers non exécutés	88	76	45	70	88	109	100 %
Dossiers non exécutables	42	28	15	38	29	43	39 %
Sans réponse aux convocations	46	48	30	32	59	66	61 %
Total des dossiers	381	359	279	322	402	451	

Les « dossiers non exécutables » sont les dossiers de personnes n’ayant pas exécuté leur travail d’intérêt général en raison notamment d’une maladie de longue durée, d’un déménagement dans un autre pays ou d’un décès.

8.1.4 Evénements particuliers

8.1.4.1 Accréditation à l'échelle LS/CMI

A la suite de la formation mise en place en 2014 en partenariat avec le SASPP et les Etablissement de Bellechasse et après avoir pu s’exercer à l’utilisation de l’outil d’évaluation et de gestion du risque LS/CMI – Level of Service / Case Management Inventory – durant l’année 2015, les collaborateurs concernés ont tous été soumis avec succès à son examen d’accreditation qui s’est déroulé le 28 janvier 2016. Les certificats ont été délivrés dans le courant du printemps 2016.

8.1.4.2 Nouvelle année record dans le domaine du Travail d’intérêt général (TIG)

La tendance à la hausse du nombre de nouveaux dossiers reçus, dénote la reconnaissance grandissante de ce type de peine par les autorités judiciaires fribourgeoises et la précieuse collaboration entretenue avec les institutions partenaires, qui ont permis d’établir, une nouvelle fois, le record du nombre d’heures de TIG effectuées sur une année civile qui est désormais de 45 160 heures, correspondant à 24 personnes travaillant à 100 %.

Parallèlement, le secteur a mené une enquête de satisfaction sur le TIG auprès de ses bénéficiaires. Les résultats, communiqués par le biais d’une newsletter, donnent des indications encourageantes quant à l’utilité et à l’intérêt de ce type de peine pour nos partenaires. En effet, le taux de satisfaction général reporté est de 80 %. La motivation à accueillir des tigistes n’est pas uniquement liée à la possibilité de bénéficier d’une aide supplémentaire, mais également à la conviction, pour 85 % des répondants, que le TIG représente une bonne alternative aux courtes peines privatives de liberté et que ce type de peine est une aide à la resocialisation et au maintien de l’intégration socio-professionnelle. Tous les partenaires (95 %) tombent d’accord sur un point : le souhait de poursuivre la collaboration.

8.1.4.3 Programme de sensibilisation à la sécurité routière pour les personnes condamnées à un TIG

Depuis plusieurs années, afin de renforcer les objectifs de responsabilisation et de prévention spéciale, le secteur PMO s’est doté d’une procédure interne lui permettant de proposer des programmes aux personnes condamnées à un TIG. Pour les personnes condamnées pour des infractions à la loi sur la circulation routière, le SProb collabore avec la Fondation RoadCross Suisse Romande qui propose des cours de sensibilisation et de prévention en matière de circulation routière. Les participants bénéficient à cette occasion d’informations et de témoignages de victimes d’accidents de la route. Quatre sessions se sont déroulées durant l’année 2016.

Ce programme a été présenté auprès de l’Office de la circulation et de la navigation (OCN) qui soutient des programmes destinés à l’amélioration de la sécurité routière. Dans sa séance du 16 novembre 2015, le Conseil d’administration de l’OCN a pris la décision d’apporter un appui financier au projet mis en place par le Service de probation durant l’année 2016 témoignant par-là de l’intérêt de cette démarche.

9 Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Directeur : Marc Rossier

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), a son siège à Fribourg ainsi que deux succursales à Bulle et Domdidier. Il compte 86,6 unités plein temps et réalise des revenus d'exploitation de 19 millions de francs.

L'OCN est en charge de l'admission des conducteurs, des véhicules et des bateaux présentant toutes les garanties de sécurité sur les routes et les voies d'eau. Le canton de Fribourg dénombre plus de 240 000 conducteurs et près de 260 000 véhicules. L'OCN perçoit les impôts sur les véhicules et les bateaux (plus de 107 millions de francs) pour le compte du canton de Fribourg. Il instruit également les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière ; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière.

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

10 Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Directeur : Jean-Claude Cornu

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), personne morale de droit public, est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, plus de 119 000 bâtiments pour une valeur assurée de 86 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 17 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2016, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de 23,3 millions de francs.

L'activité de l'ECAB est détaillée dans un rapport annuel. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

11 Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur : Franz Walter

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 203 places.

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

12 Etat du personnel

Pouvoirs - Directions / Centres de charges	Comptes 2016		Comptes 2015
	EPT	EPT	Ecarts EPT
Direction de la sécurité et de la justice	922.89	905.39	17.50
Administration centrale	785.33	772.14	13.19
3300 / JPMS Secrétariat général	10.01	9.26	0.75
3305 / JUST Service de la justice	6.86	7.13	-0.27
3330 / POCO Service de la police du commerce	3.61	3.70	-0.09
3335 / PETR Service de la population et des migrants	40.15	39.45	0.70
3345 / POLI Police cantonale	649.02	636.71	12.31
3355 / SPEN Service de l'application des sanctions pénales et des prisons	40.19	39.65	0.54
3370 / PATR Service de probation	7.87	7.34	0.53
3375 / MILI Service de la protection de la population et des affaires militaires	14.72	15.63	-0.91
3385 / PROT Protection civile	12.90	13.27	-0.37
Secteurs spéciaux, établissements divers	137.56	133.25	4.31
3365 / EBEL Etablissements de Bellechasse	135.60	131.55	4.05
3382 / LACN Camp du Lac Noir	1.96	1.70	0.26
Pouvoir judiciaire	297.19	296.06	1.13
Administration centrale	297.19	296.06	1.13
2100 / TCAN Tribunal cantonal	41.21	41,37	-0.16
2105 / TARR Tribunaux d'arrondissement	78.13	80.16	-2.03
2111 / MINP Ministère public	54.81	54.58	0.23
2112 / TMCO Tribunal des mesures de contrainte	2.16	2.16	
2115 / CPMI Tribunal des mineurs	10.96	10.29	0.67
2120 / JUPA Justices de paix	39.14	37.62	1.52
2125 / OPOU Offices des poursuites	57.82	56.88	0.94
2130 / OFAI Office des faillites	11.61	11.65	-0.04
2900 / CMAG Conseil de la magistrature	1.35	1.35	